

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°30 du 14 août 2009**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de terre**

**Texte n°10**

**INSTRUCTION N° 1750/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231**  
relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.

*Du 23 juillet 2009*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau organisation* .

**INSTRUCTION N° 1750/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre.**

*Du 23 juillet 2009*

NOR D E F T 0 9 5 1 8 5 9 J

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Texte abrogé :*

Instruction n° 1750/DEF/EMAT/BORG/PEO/231 du 30 octobre 2008 (BOC N°3 du 16 janvier 2009, texte 11. ; BOEM 112.2.1)

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 112.2.1

*Référence de publication :* BOC N°30 du 14 août 2009, texte 10.

---

La présente instruction a pour objet de préciser l'organisation du commandement dans l'armée de terre à partir du 1<sup>er</sup> août 2009.

La présente instruction est complétée par deux annexes :

- annexe I. Le schéma de l'organisation du commandement organique ;
- annexe II. La répartition des formations par commandement et direction de service.

## 1. DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES.

Les articles D\*.1221-1 et suivants du code de la défense définissent deux types de commandement dans les armées :

- le commandement opérationnel, responsable de l'emploi des forces ;
- le commandement organique, responsable de la préparation des forces.

L'autorité exerçant le commandement opérationnel ou le commandement organique est respectivement commandant opérationnel ou commandant organique des forces ou éléments de forces placés sous ses ordres.

### 1.1. Le commandement opérationnel.

Le commandement opérationnel s'exerce dans le cadre d'une opération militaire ; il relève du chef d'état-major des armées (CEMA).

Le commandant opérationnel est responsable de :

- l'établissement des plans d'emploi et des plans opérationnels ;
- l'exécution de ces plans et de la conduite des opérations ;

- l'attribution des missions aux échelons de commandement qui lui sont subordonnés ;
- la répartition entre ceux-ci des forces et éléments de forces mis sous ses ordres.

En temps normal, les différents commandements de l'armée de terre n'exercent pas de commandement opérationnel.

### **1.2. Le commandement organique.**

Sous l'autorité du CEMA, le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) exerce le commandement organique sur l'ensemble des formations de l'armée de terre. Le commandant organique, dans sa globalité, est responsable de :

- l'organisation, l'instruction, l'entraînement et la sécurité des forces ;
- la définition et l'expression des besoins à satisfaire dans tous les domaines qui concourent à la mise et au maintien en condition des forces ;
- la gestion et l'administration du personnel, ainsi que l'application de la réglementation aux conditions de vie.

## **2. ORGANISATION.**

### **2.1. Principes.**

L'armée de terre comprend (cf. annexe I) :

- l'état-major de l'armée de terre (EMAT) ;
- la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) ;
- les forces ;
- les régions terre (RT) ;
- les services ;
- les organismes chargés de la formation du personnel et de l'enseignement militaire supérieur.

Ces composantes sont placées sous l'autorité du CEMAT dans les conditions définies par la sous-section 1 de la section 3 du chapitre 1<sup>er</sup> du titre II du livre 1<sup>er</sup> de la partie III du code de la défense.

En outre, des organismes sont directement subordonnés au CEMAT :

- l'inspection de l'armée de terre (IAT) ;
- l'inspection du service de santé pour l'armée de terre (ISSAT).

### **2.2. Organisation des différentes composantes du commandement organique.**

#### **2.2.1. L'état-major de l'armée de terre.**

L'EMAT est placé sous les ordres d'un officier général, major général de l'armée de terre (MGAT), qui remplace le CEMAT en cas d'absence ou d'empêchement.

Le MGAT assiste le CEMAT dans l'exercice de ses attributions. Il propose et met en œuvre la politique générale de l'armée de terre par l'intermédiaire de l'état-major dont il dirige les travaux.

Sous les ordres du CEMAT, le MGAT a autorité sur l'ensemble des formations d'active et de réserve composant l'armée de terre, à l'exception des autorités et organismes directement subordonnés au CEMAT.

L'EMAT fonde son organisation sur une logique fonctionnelle. Trois fonctions principales sont identifiées :

- emploi et soutien ;
- plans et programmes ;
- performance et synthèse.

Le MGAT est assisté du directeur des ressources humaines de l'armée de terre dans le domaine des ressources humaines, du directeur central du matériel dans le domaine « maintien en condition opérationnelle des matériels », du directeur central du commissariat dans le domaine « administration et finances » et du délégué aux réserves de l'armée de terre qui assure par ailleurs, la fonction de directeur de l'école supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major.

Il dispose en outre :

a/ des organismes rattachés suivants : le centre de doctrine et d'emploi des forces (CDEF) ; la section technique de l'armée de terre (STAT) ; le commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT) et le commandement de la légion étrangère (COMLE) ;

b/ de l'officier supérieur adjoint au major général et du quartier général (QG) de l'EMAT.

Enfin, le centre de coordination et de synthèse des systèmes d'information et de communication fixes de l'armée de terre (CCSAT), le centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre (CRISAT), ainsi que le centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre (CPSIAT) sont fonctionnellement directement subordonnés à l'EMAT.

### ***2.2.2. La direction des ressources humaines de l'armée de terre.***

Placée sous l'autorité d'un officier général de l'armée de terre, la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) comprend le service de gestion du personnel et trois sous-directions : des études et de la politique, du recrutement et de la formation et des écoles.

Elle exerce une autorité fonctionnelle sur les organismes de l'armée de terre chargés de la formation du personnel, les organismes de l'armée de terre chargés de l'enseignement militaire supérieur et les lycées de la défense relevant de l'armée de terre.

Un conseil de gestion, créé par décision du CEMAT, évalue l'atteinte des objectifs fixés à la DRHAT par des directives bisannuelles.

### ***2.2.3. Les forces.***

Elles sont organisées en un commandement des forces, un état-major du corps de réaction rapide, des états-majors de force (EMF) et des brigades dont la liste est fixée par arrêté du ministre de la défense.

Les forces de l'armée de terre sont placées sous l'autorité du commandement des forces terrestres (CFT).

En outre, d'autres formations des forces sont placées pour emploi au sein de la brigade franco-allemande (BFA) ou constituent la composante terrestre des forces de présence et de souveraineté outre-mer et à l'étranger.

Un conseil de gestion, créé par décision du CEMAT, évalue pour chaque commandement de force l'atteinte des objectifs fixés.

#### **2.2.4. Les régions terre.**

L'organisation territoriale de l'armée de terre comprend cinq régions terre (RT) :

- la région terre Ile-de-France (RT IDF) ;
- la région terre Nord-Est (RT NE) ;
- la région terre Sud-Est (RT SE) ;
- la région terre Sud-Ouest (RT SO) ;
- la région terre Nord-Ouest (RT NO).

Le commandement de la RT coordonne l'emploi des ressources et des moyens qui concourent, d'une part, à la mise et au maintien en condition des forces, et d'autre part au soutien et à la vie courante de toutes les formations stationnées dans les limites géographiques de la RT.

Un conseil de gestion, créé par décision du CEMAT, évalue l'atteinte des objectifs qui ont été fixés à chaque RT.

Conformément à l'article R.3222-7 du code de la défense, sous réserve des compétences des commandants supérieurs dans les départements et collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie et de celles des commandants des forces françaises du Cap-Vert ou stationnées à Djibouti et au Gabon, et sous réserve des délégations de pouvoirs ou de signature prévues par décret ou arrêté du ministre de la défense au profit d'autres autorités, le commandant de la RT IDF, également commandant organique de l'outre-mer et de l'étranger (CORTOME), exerce les responsabilités de commandement organique mentionnées à l'article R.3222-6 pour les formations de l'armée de terre stationnées outre-mer et à l'étranger, à l'exception de l'Allemagne.

Le commandant de la RT NE exerce le commandement des FFECSA (1). À ce titre, il est commandant organique des formations de l'armée de terre stationnées en Allemagne et relève, pour l'exercice des attributions correspondantes, du CEMAT.

#### **2.2.5. Les services.**

Les services de l'armée de terre sont :

- le matériel de l'armée de terre ;
- le commissariat de l'armée de terre (CAT).

Les directeurs centraux sont directement responsables devant le ministre de la défense de l'administration de leur service et sont subordonnés au CEMAT dans les conditions fixées par les textes d'organisation de l'armée de terre ou par les textes qui sont spécifiques à l'organisation des services. Ils reçoivent du CEMAT des directives précisant les besoins qu'ils sont tenus de satisfaire en fonction des ressources et des moyens qui leur sont consentis, ainsi que des priorités et des échéances qui leur sont fixées.

Un conseil de gestion de chaque service, créé par arrêté du ministre de la défense, évalue la satisfaction des besoins et apprécie la qualité de la gestion du service.

### **3. MISSIONS DES COMMANDEMENTS ET DES DIRECTIONS.**

### **3.1. L'état-major de l'armée de terre.**

Pour l'exercice de ses attributions, le CEMAT dispose de l'EMAT qui est chargé :

- d'élaborer les différentes politiques à appliquer au sein de l'armée de terre ;
- de piloter les commandements et directions subordonnés, auxquels est déconcentrée la conduite de ses actions ;
- de contrôler la réalisation des objectifs et l'application des directives.

### **3.2. La direction des ressources humaines de l'armée de terre.**

La DRHAT participe à la définition de la politique générale des ressources humaines de l'armée de terre et en propose la politique de gestion, notamment en termes d'effectif, de flux et de masse salariale.

À ce titre la DRHAT est chargée d'assurer :

- le recrutement et la formation du personnel militaire de l'armée de terre de carrière ou servant en vertu d'un contrat, à l'exception des commissaires de l'armée de terre et des maîtres ouvriers ;
- la satisfaction des besoins de l'ensemble de l'armée de terre en personnel militaire de carrière, servant en vertu d'un contrat ou accomplissant les obligations du service national ; en outre, elle honore les besoins en personnel des états-majors et des organismes des armées et formations rattachées auxquels l'armée de terre fournit une participation ;
- l'administration du personnel militaire de l'armée de terre, de carrière ou servant en vertu d'un contrat, à l'exception des commissaires de l'armée de terre et des maîtres ouvriers ;
- la mise à jour des données relatives aux droits individuels du personnel militaire de l'armée de terre, sous réserve des attributions d'autres services ;
- l'application de la politique de gestion des réserves de l'armée de terre, la satisfaction des besoins de l'armée de terre en personnel de réserve, à l'exception des commissaires et des maîtres ouvriers ainsi que l'administration du personnel de réserve relevant de sa compétence ;
- l'organisation de l'ensemble des examens et concours d'admission dans les écoles et organismes de l'armée de terre, y compris ceux organisés au titre de l'enseignement militaire supérieur des premiers et deuxième degrés (EMS 1 et 2), à l'exception des concours de recrutement d'élèves commissaires.

Sous réserve des attributions de la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) et des autorités délégataires, elle anime et coordonne la gestion et l'administration du personnel civil employé par l'armée de terre et contribue à sa formation.

Elle a autorité sur les organismes de l'armée de terre chargés de la formation du personnel, les organismes de l'armée de terre chargés de l'enseignement militaire supérieur et les lycées de la défense relevant de l'armée de terre dont la liste, les attributions et le fonctionnement sont fixés par des textes particuliers.

### **3.3. Les forces.**

#### ***3.3.1. Le commandement des forces terrestres.***

Le commandement des forces terrestres (CFT) est un commandement organique chargé de la préparation opérationnelle des forces terrestres, de la gestion de leurs capacités opérationnelles et de la mise en œuvre de leur engagement. Il est garant de la cohérence d'emploi en tant que tête de chaîne des forces terrestres pour la mise en œuvre de l'ensemble des fonctions opérationnelles.

Dans le domaine logistique, il a vocation à se voir confier un commandement opérationnel et dont la mission générale est d'assurer en tout temps la continuité, la permanence et la cohérence du soutien opérationnel de l'armée de terre. Il participe dans le cadre des mandats confiés par le CEMAT à la conduite des études de planification nécessaires pour l'engagement des forces terrestres.

Il exerce les responsabilités générales suivantes:

- la préparation à l'engagement opérationnel des forces terrestres ;
- l'évolution des forces terrestres dans le cadre de la numérisation de l'espace de bataille, du combat en zone urbaine et de l'interopérabilité ;
- la programmation et la gestion d'ensemble des activités de la force terrestre ;
- la gestion du budget « activités des formations » (IE) de l'armée de terre (à l'exception de l'administration centrale) embrigadées ou non, la gestion des munitions et du parc national de ciblerie ;
- la définition, la vérification et la certification de l'aptitude à l'engagement opérationnel, des états-majors de forces (EMF) et des brigades (états-majors et formations), il participe à celles du quartier général du corps de réaction rapide-France (QG CRR-Fr) ;
- dans le cadre des mandats confiés par le CEMA et le CEMAT, la conduite des études de planification nécessaires pour l'engagement des forces terrestres ;
- la constitution, la montée en puissance et l'engagement des forces terrestres, en liaison avec les RT et les directions centrales ;
- la participation à la définition des besoins opérationnels de la force opérationnelle terrestre (FOT) et de leurs implications en termes de gestion des capacités opérationnelles ;
- la participation à l'élaboration de la doctrine d'emploi des forces terrestres et à la définition de nouveaux équipements ;
- la participation à la fonction « maîtrise des armements » en assurant le pilotage des inspections, la centralisation, la diffusion des informations et le contrôle de l'application des directives ;
- la mise en œuvre d'activités et d'échanges interalliés et interarmées soit au titre d'une délégation permanente soit sur mandat spécifique de l'EMAT ;
- l'exécution de certaines tâches d'administration au profit des formations qui lui sont directement subordonnées.

Au titre de la fonction logistique, il assure :

- la participation à la constitution, la montée en puissance et l'engagement des forces terrestres, en liaison avec les RT et les directions centrales ;
- la mise sur pied et l'armement de la chaîne logistique nationale dans le cadre d'une opération multinationale, dont les états-majors de niveau opératif (PC SNF) ;
- la conduite des mouvements opérationnels de l'armée de terre sur le territoire national ;
- le maintien en condition opérationnelle des matériels dont il a la charge (PSP en particulier) ;
- pour l'armée de terre, en liaison avec les commandements de théâtre et les directions de service en métropole, la satisfaction des besoins des forces projetées en opérations ;

- pour l'armée de terre, la direction des transports opérationnels ou liés à la vie courante par voies routière, ferrée et fluviale sur le territoire national ainsi que le rôle de conseiller central sur la sécurité des transports de matières dangereuses ;
- pour l'armée de terre, la conduite de l'acheminement du fret au profit des forces ;
- la mission de centre de responsabilité budgétaire pour les opérations extérieures et intérieures ;
- la participation à l'élaboration de la doctrine d'emploi de la force logistique.

Le CFT est en outre chargé de prospecter au sein de la force terrestre les experts, compléments et renforts éventuels, requis au titre de la participation à l'activation de structures de commandement interalliés et interarmées.

### **3.3.2. Les états-majors de niveau 1 et 2.**

#### **3.3.2.1. Le quartier général du corps de réaction rapide-France.**

Le QG CRR-Fr a vocation à se voir confier un commandement opérationnel et a pour mission prioritaire la mise sur pied des systèmes de commandement d'un corps d'armée de classe OTAN.

Le QG CRR-Fr (état-major de niveau 1) doit être en mesure de :

- planifier et conduire, sous mandat de l'Union européenne (UE), OTAN ou *ad hoc* et dans le cadre d'un engagement de haute intensité, la manœuvre interarmes et logistique d'un niveau corps d'armée OTAN ;
- exercer des responsabilités de commandement d'une composante terrestre de la valeur d'un corps d'armée ;
- contribuer à la mise sur pied d'un poste de commandement tactique interarmées (PCTIA) *Field Head Quarter* (FHQ).

#### **3.3.2.2. Les états-majors de force.**

Les EMF de niveau 2, qui ont vocation à se voir confier un commandement opérationnel, ont pour mission prioritaire la mise sur pied des systèmes de commandement d'une division de classe OTAN.

Ils doivent être en mesure de :

- planifier et conduire, dans le cadre d'un engagement de haute intensité, la manœuvre interarmes et logistique du niveau division OTAN à 3 ou 4 brigades ;
- planifier et conduire des modes d'action de type « maîtrise de la violence », dans les crises de plus faible intensité ;
- assurer la mise sur pied, dans le cadre de la réaction rapide (GUEPARD), d'un module de commandement ;
- contribuer à la mise sur pied d'un PCTIA (FHQ).

### **3.3.3. Les brigades.**

Le cadre normal de l'engagement de la brigade est celui d'une force opérationnelle terrestre (FOT) possédant un niveau divisionnaire. Elle peut exceptionnellement être engagée de façon autonome. Elle est alors



nécessairement renforcée.

La brigade a pour mission permanente la préparation opérationnelle et de manière circonstancielle, l'engagement au combat des unités qui la composent ou qui lui sont rattachées.

Le général commandant la brigade peut être désigné pour commander, sur un théâtre d'opérations, un ensemble du niveau brigade, du niveau groupement ou un centre de mise en œuvre.

Les brigades, qui comprennent un état-major et des formations, constituent des commandements organiques. Sous l'autorité du commandant de force, elles sont responsables de l'entraînement des formations qui leur sont rattachées.

### **3.4. Les régions terre.**

Le commandant de la RT exerce un commandement organique à l'égard de toutes les formations de l'armée de terre stationnées dans le ressort territorial de la région terre fixé par les articles R\*.1212-1 à R\*.1212-4 et dont les principales responsabilités sont définies à l'article R.3222-5 du code de la défense et rappelées ci-dessous :

#### 1. Mise et maintien en condition des formations ;

À ce titre, la RT exerce notamment les responsabilités suivantes:

- le niveau intermédiaire de l'administration centrale pour les formations des forces et des formations sur lesquelles elle exerce un commandement fonctionnel; elle est obligatoirement informée par la DRHAT et les directions de service des budgets structurel et fonctionnel régional mis en place au sein des formations qui leur sont subordonnées fonctionnellement ;
- la condition du personnel ;
- le schéma directeur de l'alimentation ;
- l'organisation du soutien à l'échelon local, en dehors du domaine de l'administration générale des soutiens communs (AGSC) pris en compte par les bases de défense lorsqu'elles existent ;
- les plans de rattachement de soutien.

#### 2. Relations avec les autorités civiles pour l'exercice de ses attributions ;

#### 3. Instruction individuelle, sous réserve des attributions des autres commandements de l'armée de terre ;

#### 4. Sécurité des formations et des installations ;

#### 5. Soutien aux formations participant à la défense sur le territoire ;

#### 6. Préparation de la mobilisation en fonction des besoins exprimés par les autres commandements organiques ou directions de service et mise en œuvre des mesures de mobilisation à leur profit ;

#### 7. Organisation des mouvements par voie routière et transits par voie de surface ;

#### 8. Participation de l'armée de terre à des activités ne relevant pas de ses missions spécifiques ;

#### 9. Service de garnison (2) ;

#### 10. Gestion et administration du patrimoine foncier et immobilier attribué à l'armée de terre, sous réserve des attributions dévolues au service infrastructure de la défense (3) ;

#### 11. Hygiène, sécurité du travail et prévention des accidents sous réserve des compétences des directions de service ;

#### 12. Protection de l'environnement sous réserve des compétences des directions de service ;

#### 13. Protection contre l'incendie, sous réserve des compétences des directions de service ;

#### 14. Logement selon les modalités fixées par l'instruction n°23829/DEF/DMPA/SDP/BL du 16 novembre 2001 ;

#### 15. Discipline générale conformément aux dispositions du chapitre 7 du titre III du livre 1<sup>er</sup> de la quatrième partie réglementaire du code de la défense ;

#### 16. Gestion et administration des officiers et des sous-officiers (4) sous réserve des compétences de la DRHAT

et de la direction centrale du commissariat de l'armée de terre (DCCAT) ;

17. Gestion et administration du personnel civil des services déconcentrés dans les conditions fixées par le décret n°2000-1048 du 24 octobre 2000 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil des services déconcentrés, sous réserve des compétences de la DRH-MD et de la DRHAT ;

18. Actions en faveur de la reconversion professionnelle sous réserve des compétences de la DRHAT et de la DRH-MD ;

19. Action sociale sous réserve des compétences de la DRH-MD ;

20. Périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, sous réserve des compétences de la DRHAT ;

21. Contentieux des dommages, y compris, le cas échéant pour le compte d'autres RT ou pour le compte d'autres organismes de la défense stationnés sur le territoire de la RT, sous réserve des compétences de la direction des affaires juridiques (DAJ) ;

22. Affaires pénales militaires, y compris, le cas échéant pour le compte d'autres RT ou pour le compte d'autres organismes de la défense stationnés sur le territoire de la RT, sous réserve des compétences de la DAJ ;

23. Communication.

De plus, pour rendre efficiente l'organisation de l'armée de terre, la RT exerce aussi les responsabilités suivantes à l'égard des formations de l'armée de terre stationnées dans ses limites géographiques :

1. Préparation et conduite des restructurations ;

2. Mise en œuvre des actions résultant des accords internationaux ayant pour objet la maîtrise des armements : transmission des informations conformément aux obligations définies par les textes, préparation des formations susceptibles d'être inspectées ainsi que participation au soutien des inspections et évaluations passives menées sur le territoire de la RT ;

3. Exercice et coordination de la surveillance administrative et technique sous réserve des compétences des autres commandements et des directions de service ;

4. Conduite, dans la limite de ses prérogatives, de la politique de soutien, de maintenance et de sécurité des systèmes d'information et de communication du socle au sein de la RT.

#### ***Disposition particulière :***

Par décret n°2007-275 du 1<sup>er</sup> mars 2007 modifié, portant dérogation à certaines dispositions relatives à l'organisation du commandement de la RT SE et de la RT IDF, il est procédé au transfert de certaines attributions du service du matériel et du service du commissariat au commandement de la RT SE et de la RT IDF pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2007 au 31 décembre 2010.

En outre, en dehors du soutien des structures interarmées de défense [état-major interarmées de zone de défense (EMIAZD) et délégués militaires départementaux (DMD) de l'armée de terre] et de ses attributions en tant qu'officier général de zone de défense (OGZD), le commandant de la RT peut confier aux DMD de l'armée de terre dans la limite des fonctions suivantes :

- l'accueil des réservistes ;

- la notification des décès.

Le commandant de la RT peut se voir confier un commandement opérationnel.

### **3.5. Les services.**

Les directeurs centraux des services ont certaines prérogatives des commandements organiques vis-à-vis des directions régionales, des établissements et des formations qui leurs sont fonctionnellement subordonnés (sous réserve de la disposition particulière du point 3.4).

Dans le cadre des directives fixées par l'EMAT, ils participent à l'administration et au soutien de l'ensemble des formations de l'armée de terre. Ils sont responsables des schémas directeurs en organisation de leur service et assurent le pilotage central relevant de leur expertise dans leur pôle fonctionnel.

En outre, les directeurs de service ont l'entière responsabilité de l'utilisation des crédits qui leur sont attribués pour le fonctionnement de leur service et pour sa dotation en moyens spécifiques. Ils sont responsables, dans leur domaine de compétence, de l'utilisation des crédits destinés au soutien des forces ou d'autres services.

À ce titre, ils exercent la surveillance administrative et technique des formations ou unités au sein desquelles ils mettent en place des crédits destinés au soutien des formations de l'armée de terre ou au fonctionnement de ces formations.

#### 4. DIALOGUE DE PILOTAGE.

Le chantier de la transformation impacte sensiblement les principes et les procédures du dialogue de pilotage au sein de l'armée de terre. La période intermédiaire dans laquelle s'inscrit la présente instruction implique la cohabitation de structures de pilotage adaptées aux évolutions en cours des commandements et des directions.

##### 4.1. Les principes du pilotage.

La finalité du pilotage réside dans l'atteinte, au meilleur coût et dans les délais fixés, d'objectifs estimés indispensables à la réalisation du but permanent qu'est l'obtention du meilleur niveau de préparation des forces à l'engagement. L'action de pilotage réside dans le suivi du degré d'atteinte de ces objectifs, en coordonnant les actions et les moyens des différents organismes concernés : elle nécessite donc une capacité à anticiper (fonction de prospective) et une capacité à corriger (fonction de conduite). Le pilotage devient ainsi un véritable outil d'aide à la décision.

Le pilotage s'appuie sur les principes suivants :

- une grande déconcentration des responsabilités ;
- la fixation d'objectifs explicites, mesurables, assortis de délais, adaptés au subordonné et sur lesquels celui-ci peut avoir une capacité d'action effective ;
- l'attribution d'un niveau de ressources cohérent avec les objectifs ;
- l'instauration d'un dialogue formalisé concernant la gestion, rapporté aux résultats obtenus.

Le cycle de pilotage, caractérisé par l'instauration d'un dialogue entre les responsables de la conception et les échelons chargés de la mise en œuvre, repose sur les actions suivantes :

- émission de la directive de pilotage fixant les objectifs, les moyens et les priorités ;
- suivi des résultats au moyen d'un tableau de bord ;
- mesure de la probabilité d'atteinte des objectifs et mise en œuvre d'actions correctives éventuelles à l'occasion de bilans intermédiaires ;
- appréciation des résultats à l'occasion d'un bilan final.

##### 4.2. Le système de pilotage en vigueur dans l'armée de terre.

###### 4.2.1. Au niveau central.

Le pilotage entre les commandements et directions de l'armée de terre s'appuie sur :

- des directives formalisées dans une directive de pilotage unique <sup>(5)</sup> ;
- un mécanisme de suivi et de restitution infra-annuel (tableaux de bord en vigueur) ;
- un bilan annuel de type conseil de gestion présidé par le CEMAT ou comité intermédiaire de gestion présidé par le MGAT.

De plus, en 2010, la mise en place du système d'information « CHORUS » introduira une nouvelle typologie en matière de pilotage, en inaugurant la fonction de responsable d'UO du BOP 17811C. En conséquence, pour les UO dépendants organiquement de l'autorité du CEMAT, il y aura intégration en un processus unique des dialogues budgétaires et de pilotage.

#### **4.2.2. Au niveau local.**

Formations de l'armée de terre intégrées en bases de défense expérimentales (BdDe) puis pilotes (BdDp) :

Dans les domaines d'administration générale et de soutiens communs (AGSC) exercés par les BdDe/p, les liens de fonctionnement entre les formations et les BdDe/p s'appuient sur :

- des contrats de service de type prestataire / bénéficiaire entre les formations de l'armée de terre et le groupement de soutien de BdDe (GSBdDe) de rattachement devraient être établis ;
- une mesure de la qualité de service rendue, avec restitution mensuelle auprès de l'EMAT dans le tableau de bord de suivi des restructurations.

Dans les autres domaines, et sous réserve des transferts d'attributions en cours, les liens de pilotage en vigueur se poursuivent selon une logique de métier.

Formations de l'armée de terre non intégrées en bases de défense :

Sans changement dans l'immédiat, deux liens de pilotage co-existent naturellement :

- via la chaîne organique avec la RT de rattachement ;
- via la chaîne fonctionnelle avec le commandement d'appartenance (CFT, DRHAT, DCMAT, ...).

#### **4.2.3. Surveillance administrative et technique.**

Dans l'attente de l'éventuelle montée en puissance du niveau intermédiaire interarmées et de la généralisation des BdD, les principes pour le pilotage et la surveillance administrative et technique des formations, selon qu'elles soient rattachées ou non à une BdDe/p, sont définis annuellement par l'EMAT <sup>(6)</sup> en lien avec l'EMA.

### **5. TEXTE ABROGÉ.**

L'instruction n° 1750/DEF/EMAT/PS/BORG/PEO/231 du 30 octobre 2008 relative à l'organisation du commandement dans l'armée de terre est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Elrick IRASTORZA.

---

(1) Les autres attributions du général commandant la RT NE en tant que commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne (FFECSA) sont précisées dans le décret n° 99-792 du 8 septembre 1999.

(2) Sous réserve des dispositions contenues dans le décret n° 2004-1102 du 15 octobre 2004 portant règlement du service de garnison.

L'organisation et la coordination du soutien médical de garnison peuvent être du ressort du directeur régional du service de santé des armées.

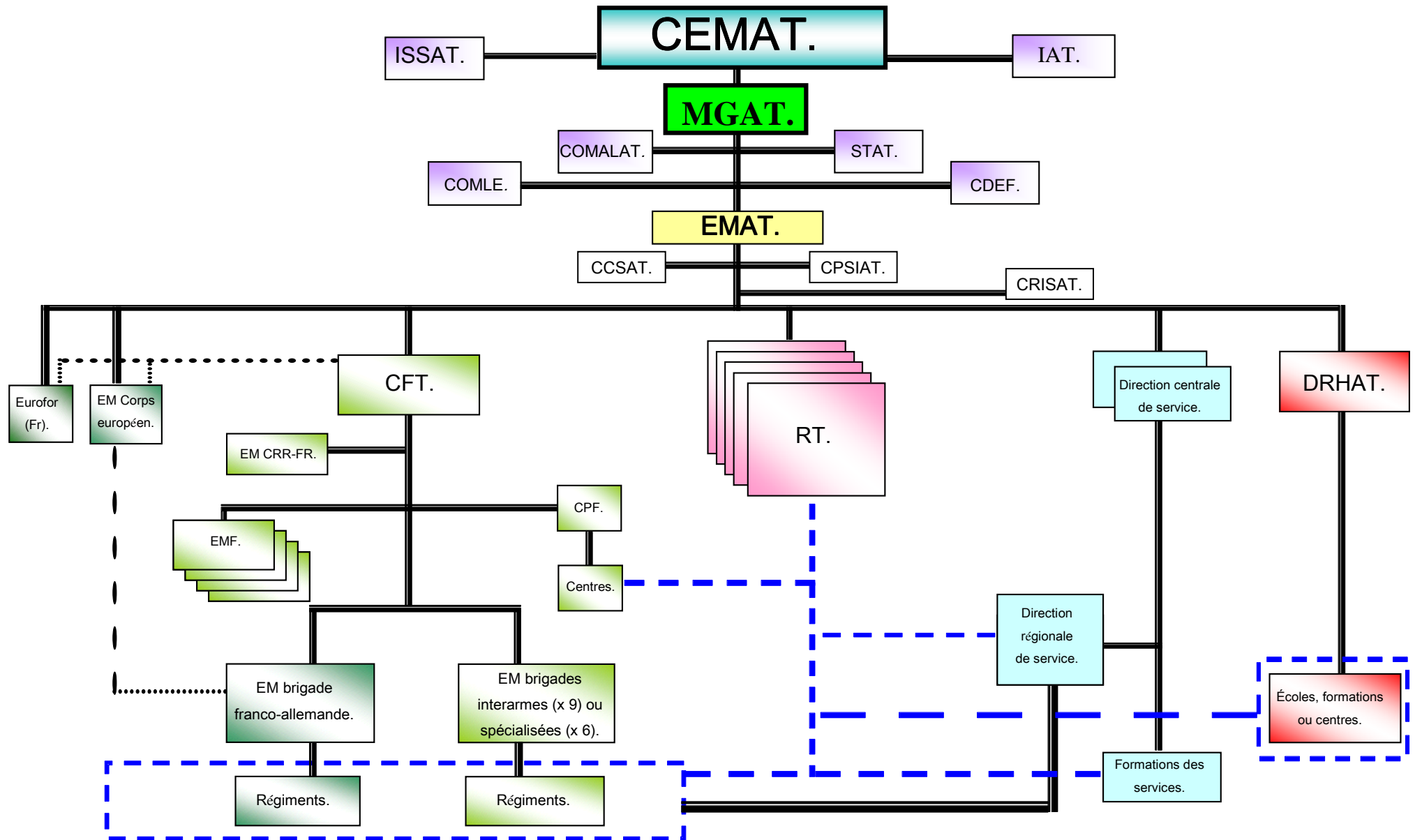
(3) Décret n° 2000-288 du 30 mars 2000 modifié, relatif à la gestion et à l'administration de l'infrastructure du ministère de la défense.

(4) Dans le domaine de la notation et de l'avancement, la DRHAT est compétente pour définir l'instruction relative aux règles de notation et d'avancement ainsi que la circulaire annuelle d'application.

(5) La directive de pilotage n° 236/DEF/EMAT/PS/BPIL du 15 décembre 2008 fixe, pour 2009, des objectifs à la DRHAT, au CFT, aux RT, à la DCMAT, à la DCCAT et à la STAT. Pour la DCMAT, ce dispositif est complété par un contrat de gestion sur le niveau des engagements financiers.

(6) Note n° 95/DEF/EMAT/PS/BPIL du 2 avril 2009 relative au pilotage et à la surveillance administrative et technique dans l'armée de terre en 2009.

**ANNEXE I.**  
**SCHÉMA DE L'ORGANISATION DU COMMANDEMENT ORGANIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE.**



— Subordination fonctionnelle relative au cœur de métier de la formation considérée.  
 ..... Subordination fonctionnelle spécifique au regard de la nature de la formation considérée.

- - - - - Lien de subordination régionale.

## ANNEXE II.

### **RÉPARTITION DES FORMATIONS PAR COMMANDEMENT ET DIRECTION DE SERVICE.**

1. Seules les formations de l'armée de terre, qui ont un document unique d'organisation numérique (DUON) en propre, figurent dans les tableaux ci-après.

Ces formations sont mentionnées (pour une utilisation plus pratique des tableaux) :

- pour partie, dans les tableaux respectifs des cinq RT (commandement organique régional) ;
- pour partie, dans les tableaux respectifs CFT et directions de service (commandement organique fonctionnel).

2. Les formations de l'armée de terre sont soumises à une subordination de deux types :

- la subordination régionale au regard de la notion géographique : toutes les formations de l'armée de terre sont subordonnées à une RT dans les limites géographiques de la RT considérée ;
- la subordination fonctionnelle au regard de la notion de métier : les formations sont subordonnées fonctionnellement à des commandements et / ou à des directions de service. Par souci de clarté, seule la subordination fonctionnelle principale au regard du métier principal de la formation est mentionnée dans la présente annexe.

Ainsi, chaque commandement ou direction de service exerce sur les formations des responsabilités, dans la limite des attributions définies par la présente instruction.

C'est pourquoi, cette double subordination est identifiée dans chaque tableau :

- d'une part par l'intitulé du tableau ;
- d'autre part par une colonne indiquant la subordination régionale ou fonctionnelle principale.

3. Tous les détachements des formations éclatées (liste non exhaustive) sont inscrits sous la portion centrale du tableau de la RT de stationnement de cette dernière. Chaque détachement est subordonné sur le plan régional au commandement de la RT de stationnement.



## 1. RÉGION TERRE ILE-DE-FRANCE.

La RT IDF exerce un commandement organique, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

Code CREDO.	Formation.	Localisation.	Subordination fonctionnelle.
<b>00IO000</b>	<b>État-major de la région terre Ile-de-France (EM RT IDF)</b>	Saint-Germain-en-Laye	RT IDF
	EM RT IDF - Général gouverneur militaire de Paris (GMP)		
	EM RT IDF - Cabinet militaire du GMP		
	EM RT IDF - Cellule assistance aux blessés de l'armée de terre (CABAT)		
	EM RT IDF - Bureau action sociale		
	EM RT IDF - Adjoint communication de la RT IDF, chef du SIRPA Terre régional (ACSR)		
<b>00IP000</b>	<b>526e bataillon du train (526e BT)</b>	Saint-Germain-en-Laye	RT IDF
	526e BT - Peloton de soutien cynotechnique régional		
<b>04EQ000</b>	<b>1re base de soutien au commandement (1re BSC)</b>	Paris	RT IDF
	1re BSC - SEM-SHN		
	1re BSC - BSPP- Détachement de l'école militaire		
	1re BSC - BSPP- Détachement des Invalides		
<b>019E000</b>	<b>2e base de soutien au commandement (2e BSC)</b>	Paris	RT IDF
	2e BSC - Fort de l'Est		
<b>04EO000</b>	<b>3e base de soutien au commandement (3e BSC)</b>	Versailles	RT IDF
	3e BSC - Musique principale de l'armée de terre		
	3e BSC - Musique régionale		
	3e BSC - Détachement de maintenance NTI 2 RT IDF		
	3e BSC - Centre de production alimentaire (CPA)		
<b>01A9000</b>	<b>Groupement de transit et d'administration du personnel isolé (GTAPI)</b>	Rueil-Malmaison	RT IDF
	GTAPI - Antenne fret du Bourget		
<b>00IV000</b>	<b>5e régiment du génie (5e RG)</b>	Versailles	CFT
	5e RG - Éléments à Mourmelon		
	5e RG - Éléments à Canjuers		
	5e RG - Camp Mignières - PR		
<b>00HN000</b>	<b>État-major de la 1re brigade logistique (EM 1re BL)</b>	Monthéry	CFT
	EM 1re BL - BSIC - Groupe Lan - SICF		
<b>01BY000</b>	<b>121e régiment du train (121e RT)</b>	Monthéry	CFT
	121e RT - Section formation professionnelle - Conducteur routier		
<b>00U9000</b>	<b>1er groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (1er GLCAT)</b>	Brétigny-sur-Orge	CFT
	1er GLCAT - Détachement de Rennes		
	1er GLCAT - Magasin cessions des cadres (MCC) - École militaire		
	1er GLCAT - Condition du personnel, aide aux familles - Antenne de Rennes - PR		

<b>01EC000</b>	<b>Centre sportif d'équitation militaire (CSEM)</b>	Fontainebleau	DRHAT
<b>04UW000</b>	<b>Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT)</b>	Paris	DRHAT
<b>019Q000</b>	<b>École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME)</b>	Rueil-Malmaison	DRHAT
	EMSOME - Conservateur du musée des troupes de marine (TDM) - Fréjus		
<b>01DU000</b>	<b>Lycée militaire de Saint-Cyr</b>	Saint-Cyr-l'École	DRHAT
<b>047Q000</b>	<b>Groupe de recrutement et de sélection (GRS) de la RT IDF</b>	Paris	DRHAT
	GRS RT IDF - CIRFA Evry		
	GRS RT IDF - CIRFA Melun		
	GRS RT IDF - CIRFA Paris		
	GRS RT IDF - CIRFA Pontoise		
	GRS RT IDF - CIRFA Versailles		
	GRS RT IDF - CIRFA Noisy-le-Sec		
	GRS RT IDF - CIRFA Meaux		
	GRS RT IDF - CIRFA Boulogne-Billancourt		
	GRS RT IDF - CIRFA Choisy-le-Roi		
	GRS RT IDF - CIRFA Saint-Denis		
	GRS RT IDF - CIRFA Mantes-la-Jolie		
	GRS RT IDF - CIRFA Les Ulis		
<b>00TG000</b>	<b>Direction centrale du commissariat de l'armée de terre (DCCAT)</b>	Rambouillet	DCCAT
	DCCAT - Louvois - SERPEC à Tours - Personnel terre		
<b>00TL000</b>	<b>Centre d'études et de développements informatiques du CAT (CEDICAT)</b>	Rambouillet	DCCAT
<b>00Y6000</b>	<b>Commissariat administratif de l'armée de terre de (CAAT) Paris-Vincennes</b>	Paris	DCCAT
<b>00YB000</b>	<b>Commissariat de l'armée de terre (CAT) - Paris</b>	Saint-Germain-en-Laye	DCCAT
<b>00ST000</b>	<b>Service central d'études et de réalisations du CAT (SCERCAT)</b>	Rambouillet	DCCAT
<b>05YF000</b>	<b>Détachement de soutien - Rambouillet</b>	Rambouillet	DCCAT
<b>00KK000</b>	<b>Direction centrale du matériel (DCMAT)</b>	Versailles	DCMAT
	DCMAT - Mission de conseil et d'assistance de la maintenance (MICAM) - Détachement de Lyon		
	DCMAT - MICAM - Détachement de Satory		
<b>042H000</b>	<b>Service central des achats de la maintenance (SCAM)</b>	Versailles	DCMAT
<b>05K0000</b>	<b>Groupe de recrutement de la légion étrangère (GRLE)</b>	Fontenay-sous-Bois	COMLE
	GRLE - Poste d'information - Lille		
	GRLE - Poste d'information - Nantes		
	GRLE - Poste d'information - Strasbourg		

	GRLE - Poste de recrutement de la légion étrangère Zone Sud		
	GRLE - Poste d'information de la légion étrangère - Bordeaux		
	GRLE - Poste d'information de la légion étrangère - Nice		
	GRLE - Poste d'information de la légion étrangère - Lyon		
	GRLE - Poste d'information de la légion étrangère - Perpignan		
	GRLE - Poste d'information de la légion étrangère - Toulouse		
<b>05BO000</b>	<b>Centre de coordination et de synthèse des SIC fixes de l'armée de terre (CCSAT)</b>	Le Kremlin-Bicêtre	EMAT
<b>05MQ000</b>	<b>Centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre (CPSIAT)</b>	Le Kremlin-Bicêtre	EMAT
<b>05MP000</b>	<b>Centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre (CRISAT)</b>	Paris	EMAT
	CRISAT - Bureau développement info		
	CRISAT - Renfort 8e régiment de transmissions (8e RT)		
	CRISAT - Équipe SCAPIN		
<b>01AB000</b>	<b>Conservatoire de musique militaire de l'armée de terre (CMMAT)</b>	Versailles	EMAT
<b>05FS000</b>	<b>Détachement d'appui à la numérisation de l'espace de bataille (DANEB)</b>	Versailles-Satory	STAT
<b>019P000</b>	<b>Bureau de liaison de la trésorerie aux armées (BLTA)</b>	Paris	
<b>061U000</b>	<b>Bureau enquêtes accidents défense (BEAD) - Transport terrestre</b>	Versailles	
<b>047Z000</b>	<b>Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT)</b>	Paris	
	Cabinet du CEMAT - Centre national de production d'images (CNPI) - Lyon		
	Cabinet du CEMAT - CNPI - Lille		
	Cabinet du CEMAT - CNPI - Montigny-lès-Metz		
	Cabinet du CEMAT - SIRPAT - CNPI - Rennes		
	Cabinet du CEMAT - SIRPAT - CNPI - Saint-Maixent		
	Cabinet du CEMAT - SIRPAT - CNPI - Montpellier		
<b>047N000</b>	<b>Centre de la doctrine d'emploi des forces (CDEF)</b>	Paris	
<b>02G9000</b>	<b>Centre de transmissions gouvernemental</b>	Paris	
<b>01A1000</b>	<b>Centre d'instruction des réservistes parachutistes (CIRP)</b>	Romainville	
<b>0189000</b>	<b>Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT)</b>	Vélizy-Villacoublay	
<b>018A000</b>	<b>Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT)</b>	Paris	
	DRHAT - Direction Tours		
	DRHAT - Détachement de soutien - Tours		
	DRHAT - Sous-direction formation écoles (SDFE)		

Organismes hors chaînes fonctionnelles.

	DRHAT - CPSIM Saumur	
	DRHAT - CPEAO Saint-Maixent Ouest	
	DRHAT - CPEAO Draguignan Sud	
	DRHAT - Section sélection ALAT	
	DRHAT - Bureau concours - Vincennes	
	DRHAT - Bureau concours - Section concours direct et semi-direct	
<b>0187000</b>	<b>État-major de l'armée de terre (EMAT)</b>	Paris
	EMAT- RT IDF	
	EMAT - Équipe système interarmées du projet SCAPIN	
<b>054F000</b>	<b>Hôtel national des invalides</b>	Paris
	Hôtel national des invalides - Suivi des blessés	
	Hôtel national des invalides - Cercle sportif de l'Institution nationale des invalides (INI)	
	Hôtel national des invalides - Service général	
<b>03ZN000</b>	<b>Inspection de l'armée de terre (IAT)</b>	Paris
<b>018L000</b>	<b>Inspection du service de santé pour l'armée de terre (ISSAT)</b>	Paris
<b>018Q000</b>	<b>Section technique de l'armée de terre (STAT)</b>	Versailles-Satory
	STAT - Groupement aéroporté	
	STAT - Détachement de Mourmelon	
	STAT - Détachement de Mützig	
	STAT - Détachement d'Haguenau	
	STAT - Groupement aéroporté - Renfort officier	
	STAT - Groupement aéroporté - Renfort sous-officier n°1	
	STAT - Groupement aéroporté - Renfort sous-officier n°2	
	STAT - Complément aéroporté - Personnel TER	

Compte tenu de ses responsabilités spécifiques vis-à-vis de l'outre-mer et de l'étranger et sous réserve des compétences et des délégations de pouvoirs ou de signature énoncées dans le point 2.2.4 de la présente instruction, la RT IDF / CORTOME exerce les responsabilités organiques sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Autorité d'emploi.</b>
<b>011A000</b>	<b>6e bataillon d'infanterie de marine (6e BIMA)</b>	Libreville (Gabon)	COMFOR Gabon
	6e BIMA - Centre nautique - Port Gentil		
	6e BIMA - Détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (DETALAT) - Gabon		
<b>011T000</b>	<b>23e bataillon d'infanterie de marine (23e BIMA)</b>	Dakar (Sénégal)	COMFOR Cap-Vert
<b>012S000</b>	<b>5e régiment interarmes d'outre-mer (5e RIAOM)</b>	Djibouti (Djibouti)	COMFOR Djibouti
	5e RIAOM - ER - Bataillon ALATde Djibouti		
<b>012W000</b>	<b>13e demi brigade de la légion étrangère (13e DBLE)</b>	Djibouti	COMFOR Djibouti
	13e DBLE - Escadron blindé SAGAIE - Oueah		
	13e DBLE - Compagnie de maintenance		
	13e DBLE - Centre d'aguerrissement outre-mer d'Arta		
<b>0158000</b>	<b>33e régiment d'infanterie de marine (33e RIMa)</b>	Fort-de-France	COMSUP Antilles
	33e RIMa - Compagnie de maintenance		
<b>015B000</b>	<b>41e bataillon d'infanterie de marine (41e BIMA)</b>	Pointe-à-Pitre	COMSUP Antilles
<b>015O000</b>	<b>3e régiment étranger d'infanterie (3e REI)</b>	Kourou	COMSUP Guyane
<b>015Q000</b>	<b>9e régiment d'infanterie de marine (9e RIMa)</b>	Cayenne	COMSUP Guyane
	9e RIMa - Compagnie de maintenance		
	9e RIMa - Détachement de Maroni		
<b>0169000</b>	<b>2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2e RPIMa)</b>	Saint-Pierre	COMSUP FAZSOI
	2e RPIMa - Compagnie de quartier général - Saint-Denis		
	2e RPIMa - Compagnie de maintenance		
<b>016E000</b>	<b>Détachement de la légion étrangère de Mayotte (DLEM)</b>	Dzaoudzi (Mayotte)	COMSUP FAZSOI
<b>0176000</b>	<b>Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie (RIMaP-NC)</b>	Plum	COMSUP Nouvelle-Calédonie
	RIMaP-NC - Compagnie de maintenance		
	RIMaP-NC - Section munitions - Nandai		
	RIMaP-NC - Centre d'aguerrissement outre-mer de Nouméa		
	RIMaP-NC - Compagnie infanterie en mission de courte durée - Nandai		
	RIMaP-NC - Garnison de Nandai		
	RIMaP-NC - Détachement PROTERRE		

	RIMaP-NC -Détachement QG - Nouméa		
	RIMaP-NC - Garnison de Nandai - Cellule renseignement		
<b>016V000</b>	<b>Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Polynésie (RIMaP-P)</b>	Arué	COMSUP Polynésie
	RIMaP-P - Compagnie permanente		
	RIMaP-P - Compagnie de maintenance		
<b>05K2000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Réunion</b>	Saint-Denis-de-La Réunion	RT IDF / CORTOME
<b>05K6000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Djibouti</b>	Djibouti (Djibouti)	RT IDF / CORTOME
<b>05K9000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Gabon</b>	Libreville (Gabon)	RT IDF / CORTOME
<b>05K1000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Sénégal</b>	Dakar (Sénégal)	RT IDF / CORTOME
<b>05K4000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Nouvelle-Calédonie</b>	Nouméa	RT IDF / CORTOME
<b>05K7000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Martinique</b>	Fort-de-France	RT IDF / CORTOME
<b>05K5000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Guyane</b>	Cayenne	RT IDF / CORTOME
<b>05K3000</b>	<b>Cellule maintenance des matériels terrestres - Polynésie</b>	Arué	RT IDF / CORTOME
<b>05JS000</b>	<b>Centre d'information et de recrutement des forces armées - Guadeloupe</b>	Pointe-à-Pitre	RT IDF / CORTOME
<b>05JU000</b>	<b>Centre d'information et de recrutement des forces armées - Martinique</b>	Fort-de-France	RT IDF / CORTOME
<b>05JT000</b>	<b>Centre d'information et de recrutement des forces armées - Guyane</b>	Cayenne	RT IDF / CORTOME
<b>05JV000</b>	<b>Centre d'information et de recrutement des forces armées - Nouvelle-Calédonie</b>	Nouméa	RT IDF / CORTOME
<b>05JX000</b>	<b>Centre d'information et de recrutement des forces armées - Réunion</b>	Saint-Denis-de-La Réunion	RT IDF / CORTOME
<b>05JW000</b>	<b>Centre d'information et de recrutement des forces armées - Polynésie</b>	Arué	RT IDF / CORTOME

## 2. RÉGION TERRE NORD-EST.

La RT NE exerce un commandement organique, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

Code CREDO.	Formation.	Localisation.	Subordination fonctionnelle.
<b>00SJ000</b>	<b>État-major de la région terre Nord-Est (EM RT NE)</b>	Metz	RT NE
	EM RT NE - Bureau régional interarmées du logement militaire - Metz		
	EM RT NE - Antenne commandement FFECSA		
<b>00SK000</b>	<b>4e groupe d'escadrons de hussards (4e GEH)</b>	Montigny-lès-Metz	RT NE
	4e GEH - Musique régionale		
<b>045Q000</b>	<b>7e bataillon du train (7e BT)</b>	Besançon	RT NE
<b>01GY000</b>	<b>13e régiment de dragons parachutistes (13e RDP)</b>	Dieuze	CFT
	13e RDP - Détachement matériel para largage (DTMPL)		
<b>00AT000</b>	<b>Commandement des forces terrestres (CFT)</b>	Lille	CFT
	CFT - Groupement d'information opérationnelle		
	CFT - Détachement de liaison EMO Air BA 117 - Balard		
	CFT - Détachement de liaison EMO Air BA 117 Resco - Balard		
	CFT - Détachement de liaison <i>Air Pole Force</i> BA 128 - Metz		
	CFT - Détachement de liaison CFAA BA 133 - Nancy		
	CFT - Antenne EMOT - Paris DL CFT		
	CFT - Cellule interarmées de la défense sol-air - Metz		
	CFT - Division logistique amont - Monthéry		
	CFT - Cdm OPEX 2 x 6 mois - Paris		
<b>01AD000</b>	<b>43e régiment d'infanterie (43e RI)</b>	Lille	CFT
	43e RI - Fanfare Brass Band		
<b>04W9000</b>	<b>Corps de Réaction Rapide - France (CRR-FR)</b>	Lille	CFT
	CRR-FR - Section SIC de l'EM - SICF		
<b>045P000</b>	<b>État-major de forces N°1 (EMF 1)</b>	Besançon	CFT
<b>01T0000</b>	<b>État-major de la brigade d'artillerie (EM BA)</b>	Haguenau	CFT
<b>00HR000</b>	<b>1er régiment d'artillerie (1er RA)</b>	Bourogne	CFT
	1er RA - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00DY000</b>	<b>402e régiment d'artillerie (402e RA)</b>	Châlons-en-Champagne	CFT
	402e RA - GX MIDS - Détachement STAT - Satory		
<b>01T1000</b>	<b>État-major de la brigade du génie (EM BG)</b>	Strasbourg	CFT
<b>019L000</b>	<b>132e bataillon cynophile de l'armée de terre</b>	Suippes	CFT
<b>00E0000</b>	<b>1er régiment du génie (1er RG)</b>	Illkirch-Graffenstaden	CFT
	1er RG - Cercle mixte de garnison - Strasbourg - PR		
	1er RG - Soutien CFIAR - PR		
<b>00EO000</b>	<b>2e régiment du génie (2e RG)</b>	Metz	CFT
<b>00ED000</b>	<b>État-major de la brigade de transmissions et d'appui au</b>	Lunéville	CFT

	<b>commandement (EM BTAC)</b>		
<b>04WA000</b>	<b>6e régiment de commandement et de soutien (6e RCS)</b>	Douai	CFT
	6e RCS - Compagnie SIC (AC) Type 1		
<b>00E8000</b>	<b>40e régiment de transmissions (40e RT)</b>	Thionville	CFT
	40e RT - Détachement de Hauteville - PR		
<b>0116000</b>	<b>53e régiment de transmissions (53e RT)</b>	Lunéville	CFT
<b>0198000</b>	<b>État-major de la brigade de renseignement (EM BR)</b>	Montigny-lès-Metz	CFT
<b>02V3000</b>	<b>Groupe de recueil de l'information</b>	Montigny-lès-Metz	CFT
<b>018S000</b>	<b>28e groupe géographique (28e GG)</b>	Joigny	CFT
	28e GG - Dépôt de Joigny		
	28e GG - Groupe soins		
<b>01AE000</b>	<b>2e régiment de hussards (2e RH)</b>	Haguenau	CFT
<b>0194000</b>	<b>44e régiment de transmissions (44e RT)</b>	Mützig	CFT
	44e RT - Détachement centre de guerre électronique Sud		
<b>0197000</b>	<b>54e régiment de transmissions (54e RT)</b>	Haguenau	CFT
	54e RT - Centre de préparation opérationnelle de guerre électronique (CPOGE)		
<b>040D000</b>	<b>61e régiment d'artillerie (61e RA)</b>	Chaumont	CFT
<b>045X000</b>	<b>État-major de la 1re brigade mécanisée (EM 1re BM)</b>	Châlons-en-Champagne	CFT
	EM 1re BM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00B9000</b>	<b>1er régiment d'artillerie de marine (1er RAMa)</b>	Couvron-et-Aumencourt	
	1er RAMa - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00BW000</b>	<b>1er régiment de tirailleurs (1er RTir)</b>	Épinal	CFT
<b>00F0000</b>	<b>1er régiment d'infanterie (1er RI)</b>	Sarrebourg	CFT
<b>00CB000</b>	<b>3e régiment du génie (3e RG)</b>	Charleville-Mezières	CFT
<b>045T000</b>	<b>État-major de la 4e brigade aéromobile (EM 4e BAM)</b>	Essey-lès-Nancy	CFT
	EM 4e BAM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00F2000</b>	<b>1er régiment d'hélicoptères de combat (1er RHC)</b>	Phalsbourg	CFT
	1er RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères HI		
	1er RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères de manœuvre (HM)		
<b>00F4000</b>	<b>3e régiment d'hélicoptères de combat (3e RHC)</b>	Étain	CFT
	3e RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères HI		
	3e RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères HM		
<b>045V000</b>	<b>État-major de la 7e brigade blindée (EM 7e BB)</b>	Besançon	CFT
	EM 7e BB - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00AZ000</b>	<b>152e régiment d'infanterie (152e RI)</b>	Colmar	CFT
<b>00C3000</b>	<b>19e régiment du génie (19e RG)</b>	Besançon	CFT
<b>00C9000</b>	<b>1er régiment de chasseurs (1er RCh)</b>	Thierville-sur-Meuse	CFT
	1er RCh - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 7e BB		
	1er RCh - Escadron de maintenance régimentaire		
<b>00CD000</b>	<b>8e régiment d'artillerie (8e RA)</b>	Commercy	CFT
<b>00C7000</b>	<b>35e régiment d'infanterie (35e RI)</b>	Belfort	CFT



<b>047V000</b>	<b>13e régiment du génie (13e RG)</b>	Valdahon	CFT
	13e RG - Poste de montagne d'Autrans		
	13e RG - Section SPRAT N°3 - Mourmelon		
<b>00BO000</b>	<b>40e régiment d'artillerie (40e RA)</b>	Suippes	CFT
	40e RA - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00CO000</b>	<b>501e régiment de chars de combat (501e RCC)</b>	Mourmelon-le-Grand	CFT
	501e RCC - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 1re BM		
<b>00CI000</b>	<b>16e bataillon de chasseurs (16e BCh)</b>	Saarbourg (RFA)	CFT
	16e BCh - Camp de Bitche - PR		
<b>00BQ000</b>	<b>Régiment de marche du Tchad (RMT)</b>	Noyon	CFT
<b>02N1000</b>	<b>Commandement des centres de préparation des forces (CPF)</b>	Mailly-le-Camp	CFT
<b>00TY000</b>	<b>Centre d'entraînement au combat (CENTAC)</b>	Mailly-le-Camp	CFT
	CENTAC - CEIPM BAN de Landivisiau		
<b>04T0000</b>	<b>Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB)</b>	Sissonne	CFT
	CENZUB - Camp de Sissonne - Peloton de soutien cynotechnique régional		
<b>00TW000</b>	<b>Centre d'entraînement des brigades (CEB)</b>	Mourmelon-le-Grand	CFT
	CEB - Cellule pionniers - Mourmelon		
	CEB - Compagnie de Camp de Suippes		
<b>0199000</b>	<b>Centre d'entraînement des postes de commandement (CEPC)</b>	Mailly-le-Camp	CFT
<b>063P000</b>	<b>Commission nationale de contrôle interarmes</b>	Châlons-en-Champagne	CFT
<b>01TT000</b>	<b>1er régiment médical (1er RMED)</b>	Moulins-lès-Metz	CFT
	1er RMED - Unité spécialisée de réserve (USR) - 812HMC		
	1er RMED - USR - 818HMC		
<b>00H7000</b>	<b>511e régiment du train (511e RT)</b>	Auxonne	CFT
	511e RT - Soutien de garnison de Dijon - PR		
<b>00B7000</b>	<b>516e régiment du train (516e RT)</b>	Toul	CFT
<b>00IN000</b>	<b>État-major de la brigade franco-allemande (EM BFA)</b>	Mulheim (RFA)	CFT
<b>00IM000</b>	<b>Bataillon de commandement et de soutien (BCS) de la BFA</b>	Mulheim (RFA)	CFT
	BCS de la BFA - Compagnie d'état-major de la BFA - SICF		
	BCS de la BFA - Compagnie de gestion des approvisionnements		
	BCS de la BFA - Compagnie de maintenance		
<b>00II000</b>	<b>3e régiment de hussards (3e RH)</b>	Immendingen (RFA)	CFT
<b>00IK000</b>	<b>110e régiment d'infanterie (110e RI)</b>	Donaueschingen (RFA)	CFT
<b>04BB000</b>	<b>Centre d'instruction santé de l'armée de terre (CISAT)</b>	Montigny-lès-Metz	DRHAT
<b>047P000</b>	<b>École d'état-major (EEM)</b>	Compiègne	DRHAT
<b>01DY000</b>	<b>Lycée militaire d'Autun</b>	Autun	DRHAT
<b>047R000</b>	<b>Groupement de recrutement et de sélection (GRS) de la RT NE</b>	Vandœuvre-lès-Nancy	DRHAT
	GRS de la RT NE - CIRFA de Bar-le-duc		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Châlons-en-Champagne		

	GRS de la RT NE - CIRFA de Charleville-Mezières		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Chaumont		
	GRS de la RT NE - CIRFA d'Epinal		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Metz		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Mulhouse		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Nancy		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Strasbourg		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Troyes		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Reims		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Besançon		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Belfort		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Vesoul		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Dijon		
	GRS de la RT NE - CIRFA d'Auxerre		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Nevers		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Macon		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Lille		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Dunkerque		
	GRS de la RT NE - CIRFA d'Arras		
	GRS de la RT NE - CIRFA d'Amiens		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Compiègne		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Laon		
	GRS de la RT NE - CIRFA de Valenciennes		
<b>00UL000</b>	<b>Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC) - Lille</b>	Lille	DCCAT
<b>00UJ000</b>	<b>CTAC - Nancy</b>	Nancy	DCCAT
<b>00YA000</b>	<b>Commissariat de l'armée de terre (CAT) - Châlons-en-Champagne</b>	Châlons-en-Champagne	DCCAT
<b>00YC000</b>	<b>CAT - Strasbourg</b>	Strasbourg	DCCAT
<b>00U4000</b>	<b>Direction régionale du CAT (DIRCAT) en RT NE</b>	Metz	DCCAT
	DIRCAT en RT NE - PIAT - Metz		
<b>00XZ000</b>	<b>Établissement spécialisé du CAT (ESCAT) - Châtres</b>	Romilly-sur-Seine	DCCAT
<b>00X9000</b>	<b>ESCAT - Mourmelon</b>	Mourmelon-le-Petit	DCCAT
	ESCAT - Mourmelon - Détachement stockage et entretien - Nancy		
<b>00KS000</b>	<b>Direction régionale du matériel (DIRMAT) de la RT NE</b>	Metz	DCMAT
	DIRMAT de la RT NE - Détachement liaison auprès de la brigade du génie - Strasbourg		
	DIRMAT de la RT NE - Détachement liaison auprès de la brigade d'artillerie - Haguenau		
<b>042M000</b>	<b>15e base de soutien du matériel (15e BSMAT)</b>	Phalsbourg	DCMAT
	15e BSMAT - Détachement de Saint-Florentin		
	15e BSMAT - Détachement de Langres		
	15e BSMAT - Détachement de Fourchambault		
<b>042P000</b>	<b>1er régiment du matériel (1er RMAT)</b>	Woippy	DCMAT

	1er RMAT - Détachement de Saaburg		
	1er RMAT - Détachement de Toul		
	1er RMAT - Détachement de Le Rozelier		
	1er RMAT - Détachement d'Épinal		
	1er RMAT - Détachement de Connantray		
	1er RMAT - Détachement de Neubourg		
	1er RMAT - Détachement de Brienne-le-Château		
<b>042U000</b>	<b>6e régiment du matériel (6e RMAT)</b>	Besançon	DCMAT
	6e RMAT - Détachement de Woippy		
	6e RMAT - Détachement de Belfort		
	6e RMAT - Détachement de Le Valdahon		
	6e RMAT - Détachement de Belfort-Les Fougerais		
	6e RMAT - Détachement de Gresswiller		
	6e RMAT - Détachement de Colmar		
	6e RMAT - Détachement de Phalsbourg		
<b>042O000</b>	<b>8e régiment du matériel (8e RMAT)</b>	Mourmelon-le-Grand	DCMAT
	8e RMAT - Détachement de Douai		
	8e RMAT - Détachement de Couvron		
	8e RMAT - Détachement de Suippes		
<b>00HU000</b>	<b>Bataillon de quartier général du Corps de réaction rapide européen (CRRE BQG)</b>	Strasbourg	Corps européen
<b>04C9000</b>	<b>État-major de la brigade d'aide au commandement</b>	Strasbourg	Corps européen
<b>04C8000</b>	<b>Détachement de soutien national Français</b>	Strasbourg	EMAT
<b>00HV000</b>	<b>État-major du Corps de réaction rapide européen (EM CRRE)</b>	Strasbourg	EMAT

### 3. RÉGION TERRE SUD-EST.

La RT SE exerce un commandement organique, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination fonctionnelle.</b>
<b>00N4000</b>	<b>État-major de la région terre Sud-Est (EM RT SE)</b>	Lyon	RT SE
	EM RT SE - Division finances - Site de Rillieux-la-Pape		
	EM RT SE - Division finances - Site de Marseille		
	EM RT SE - Division de l'administration et des ressources - Site de Rillieux-la-Pape		
	EM RT SE - Division soutien des forces - Site de Rillieux-la-Pape		
	EM RT SE - Division soutien des forces - Site de Marseille		
	EM RT SE - Bureau action sociale		
	EM RT SE - Bureau régional interarmées du logement militaire (BRILOM) - Lyon		
	EM RT SE - BRILOM - Toulon		
	EM RT SE - Musique régionale		
<b>00MI000</b>	<b>Groupement de camp de Canjuers</b>	Montferrat	RT SE
<b>046D000</b>	<b>État-major de forces n°3 (EMF 3)</b>	Marseille	CFT
<b>046H000</b>	<b>État-major 27e brigade d'infanterie de montagne (EM 27e BIM)</b>	Varces-Allières-et-Risset	CFT
	EM 27e BIM - Cie de commandement et de transmissions - SICF		
	EM 27e BIM - Poste de montagne « Stephen Gonzales de Linares »		
<b>00CW000</b>	<b>13e bataillon de chasseurs alpins (13e BCA)</b>	Barby	CFT
	13e BCA - Poste de montagne de Modane - PR		
	13e BCA - Groupement aguerrissement en montagne		
<b>03ZO000</b>	<b>2e régiment étranger de génie (2e REG)</b>	Saint-Christol	CFT
	2e REG - Poste de montagne de Valloire - PR		
<b>00CY000</b>	<b>27e bataillon de chasseurs alpins (27e BCA)</b>	Cran-Gevrier	CFT
	27e BCA - Poste de montagne de Flaine - PR		
<b>00VF000</b>	<b>4e régiment de chasseurs (4e RCh)</b>	Gap	CFT
	4e RCh - Poste de montagne de Saint-Étienne-en-Dévoluy - PR		

<b>00CU000</b>	<b>7e bataillon de chasseurs alpins (7e BCA)</b>	Bourg-Saint-Maurice	CFT
	7e BCA - Poste de montagne de Tignes-Les Boisses - PR		
<b>00D4000</b>	<b>93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM)</b>	Varces-Allières-et-Risset	CFT
	93e RAM - Poste de montagne de l'Alpe d'Huez - PR		
	93e RAM - Poste de montagne de Valloire - PR		
	93e RAM - Détachement de camp de Chambaran - PR		
<b>046J000</b>	<b>Etat Major de la 6e brigade légère blindée (EM 6e BLB)</b>	Nîmes	CFT
	EM 6e BLB - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00FD000</b>	<b>1er régiment étranger de cavalerie (1er REC)</b>	Orange	CFT
	1er REC - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 6e BLB		
<b>00FM000</b>	<b>1er régiment étranger de génie (1er REG)</b>	Laudun	CFT
<b>00FO000</b>	<b>21e régiment d'infanterie de marine (21e RIMa)</b>	Fréjus	CFT
	21e RIMa - Poste de montagne de Beuil - PR		
<b>00FH000</b>	<b>2e régiment étranger d'infanterie (2e REI)</b>	Nîmes	CFT
<b>01DK000</b>	<b>3e régiment d'artillerie de marine (3e RAMa)</b>	Montferrat	CFT
	3e RAMa - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00FF000</b>	<b>1er régiment de spahis (1er RS)</b>	Valence	CFT
<b>00ES000</b>	<b>28e régiment de transmissions (28e RT)</b>	Issoire	CFT
<b>00GD000</b>	<b>2e régiment étranger de parachutistes (2e REP)</b>	Calvi	CFT
	2e REP - Antenne d'Ajaccio - PR		
	2e REP - Compagnie de maintenance régimentaire		
<b>00GF000</b>	<b>3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3e RPIMa)</b>	Carcassonne	CFT
	3e RPIMa - Poste de montagne de Formiguères - PR		
<b>046U000</b>	<b>3e régiment médical (3e RMED)</b>	Béligneux	CFT
	3e RMED - Unité spécialisée de réserve (USR) - 815HMC		
	3e RMED - USR - 816HMC		
<b>047G000</b>	<b>4e régiment de dragons (4e RD)</b>	Carnoux-en-Provence	CFT
	4e RD - Groupe maintenance environnement spécifique - Sainte-Marthe		
	4e RD - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 3e BM		
<b>01E6000</b>	<b>1er régiment de chasseurs d'Afrique (1er RCA)</b>	Montferrat	CFT
	1er RCA - Centre instruction missiles		
	1er RCA - Compagnie VBCI		
	1er RCA - Détachement d'assistance opérationnelle		
<b>00HP000</b>	<b>54e régiment d'artillerie (54e RA)</b>	Hyères	CFT
<b>00FQ000</b>	<b>68e régiment d'artillerie d'Afrique (68e RAA)</b>	Béligneux	CFT
	68e RAA - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00D2000</b>	<b>92e régiment d'infanterie (92e RI)</b>	Clermont-Ferrand	CFT
<b>01E0000</b>	<b>Centre national d'entraînement commando (CNEC)</b>	Mont-Louis	DRHAT
	CNEC - Collioure		

<b>01CL000</b>	<b>École d'artillerie</b>	Draguignan	DRHAT
<b>01CS000</b>	<b>École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) - Le Luc</b>	Le Cannet-des-Maures	DRHAT
	EALAT Le Luc - Escadrille de maintenance hélicoptères 1 HL		
	EALAT Le Luc - Escadrille de maintenance hélicoptères 2 HM		
	EALAT Le Luc - Centre de vol en montagne - Saillagouse		
	EALAT Le Luc - Pilotes ALAT détachés dans la marine (Flotille 35F : 0521008)		
	EALAT Le Luc - NH90 : Centre de formation interarmées (CFIA NH90)		
<b>01CH000</b>	<b>École de l'infanterie</b>	Montpellier	DRHAT
	École de l'infanterie - Camp des Garrigues - PR		
	École de l'infanterie - Harpon EAA		
<b>041Z000</b>	<b>École franco-allemande (EFA) - Tigre</b>	Le Cannet-des-Maures	DRHAT
<b>01E2000</b>	<b>École militaire de haute montagne (EMHM)</b>	Chamonix-Mont-Blanc	DRHAT
	EMHM - Groupe militaire de haute montagne		
<b>01D1000</b>	<b>École militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM)</b>	Montpellier	DRHAT
	EMSAM - Détachement école des fourriers de la marine		
	EMSAM - Harpon ESCC		
<b>01DX000</b>	<b>Lycée militaire d'Aix-en-Provence</b>	Aix-en-Provence	DRHAT
<b>047T000</b>	<b>Groupement de recrutement et de sélection (GRS) de la RT SE</b>	Lyon	DRHAT
	GRS de la RT SE - CIRFA de Lyon		
	GRS de la RT SE - CIRFA d'Annecy		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Grenoble- Antenne de Bourg-en-Bresse		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Grenoble - Antenne de Chambéry		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Clermont-Ferrand		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Grenoble		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Saint-Étienne		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Valence		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Clermont-Ferrand - Antenne de Moulins		
	GRS de la RT SE - CIRFA d'Avignon		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Bastia		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Montpellier - Antenne de Carcassonne		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Marseille		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Montpellier		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Nice		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Nîmes		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Perpignan		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Toulon		

	GRS de la RT SE - CIRFA d'Aix-en-Provence - Antenne de Gap		
	GRS de la RT SE - CIRFA d'Aix-en-Provence		
	GRS de la RT SE - CIRFA de Montpellier - Antenne de Narbonne		
<b>00UD000</b>	<b>Centre territorial administration comptabilité (CTAC) - Marseille</b>	Marseille	DCCAT
<b>05KU000</b>	<b>Commissariat de l'armée de terre (CAT) - Lyon</b>	Rillieux-la-Pape	DCCAT
<b>00U3000</b>	<b>CAT - Marseille</b>	Marseille	DCCAT
	CAT - Marseille - Service technique et marchés généraux - COMAR Toulon		
<b>047X000</b>	<b>Établissement de diffusion d'impression et d'archives du CAT (EDIACAT)</b>	Saint-Étienne	DCCAT
<b>00XH000</b>	<b>Établissement spécialisé du CAT (ESCAT) - Rillieux</b>	Rillieux-la-Pape	DCCAT
<b>04VY000</b>	<b>ESCAT - Roanne</b>	Roanne	DCCAT
<b>01HC000</b>	<b>Groupe de soutien logistique du CAT (GSLCAT) de Marseille</b>	Marseille	DCCAT
	GSLCAT de Marseille - Centre de production alimentaire (CPA) - Lyon		
	GSLCAT de Marseille - Cellule chaud froid - Borgo		
<b>042L000</b>	<b>4e régiment du matériel (4e RMAT)</b>	Nîmes	DCMAT
	4e RMAT - Détachement de Miramas		
	4e RMAT - Détachement de Canjuers		
	4e RMAT - Détachement de Billard		
	4e RMAT - Détachement de Nîmes - Camp des Garrigues		
	4e RMAT - Détachement de Valence		
	4e RMAT - Service médical d'unité - PR		
	4e RMAT - Détachement d'Orange		
	4e RMAT - Détachement de Laudun-l'Ardoise - Section réparation mobilité n°3		
	4e RMAT - Détachement d'Apt-Saint-Christol - Section réparation mobilité n°2		
	4e RMAT - Portion centrale de Nîmes-Saint-Cezaire - Encadrement instruction - PR		
<b>042N000</b>	<b>7e régiment du matériel (7e RMAT)</b>	Lyon	DCMAT
	7e RMAT - Détachement de La Valbonne		
	7e RMAT - Poste de montagne - Alpe du Grand Serre - PR		
	7e RMAT - Détachement de Varcès		
	7e RMAT - Détachement de Moulins		
	7e RMAT - Détachement de Saint-Priest		
	7e RMAT - Détachement de Gap		
<b>042S000</b>	<b>13e Base de soutien du matériel (13e BSMAT)</b>	Clermont-Ferrand	DCMAT
	13e BSMAT - Détachement de Moulins		
<b>042V000</b>	<b>5e bataillon du matériel (5e BMAT)</b>	Draguignan	DCMAT

	5e BMAT - Détachement de Carpiagne		
	5e BMAT - Détachement de Canjuers		
	5e BMAT - Détachement de Hyères		
<b>01WJ000</b>	<b>Commandement de la légion étrangère (COMLE)</b>	Aubagne	COMLE
	COMLE - DPMAT - BCM - SLE		
<b>019T000</b>	<b>1er régiment étranger (1er RE)</b>	Aubagne	COMLE
	1er RE - Institution des invalides de la légion étrangère		
	1er RE - CMFP Fontenay-le-Comte		
<b>002R000</b>	<b>1er régiment étranger passagers</b>	Aubagne	COMLE
<b>019W000</b>	<b>4e régiment étranger (4e RE)</b>	Castelnaudary	COMLE
<b>01GS000</b>	<b>Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre (GAMSTAT)</b>	Chabeuil	Organismes hors chaînes fonctionnelles.
	GAMSTAT - Détachement de Mont-de-Marsan		
	GAMSTAT - Officiers de programme détachés - Satory		
	GAMSTAT - Chef bureau maintenance logistique		
	GAMSTAT - Équipe de marque revalorisation HM - Renfort Terre Horizon		
	GAMSTAT - Équipe de marque NH 90 - Hyères		
	GAMSTAT - Comp individuel - Personnel TER		
	GAMSTAT - Équipe de marque NH 90 - Chabeuil - Renfort Terre Horizon		
<b>01A6000</b>	<b>Centre parachutiste d'instruction spécialisée (CPIS)</b>	Perpignan	



#### 4. RÉGION TERRE NORD-OUEST.

La RT NO exerce un commandement organique, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination fonctionnelle.</b>
<b>00JR000</b>	<b>État-major de la région terre Nord-Ouest (EM RT NO)</b>	Rennes	RT NO
	EM RT NO - Bureau régional interarmées du logement militaire (BRILOM)		
	EM RT NO - BRILOM Antenne de Caen		
	EM RT NO - BRILOM Antenne d'Angers		
	EM RT NO - BRILOM Antenne de Vannes		
<b>045Z000</b>	<b>État-major de forces n°2 (EMF 2)</b>	Nantes	CFT
<b>0461000</b>	<b>22e bataillon d'infanterie de marine (22e BIMa)</b>	Nantes	CFT
	22e BIMa - CQG - Groupe Lan - SICF		
<b>046B000</b>	<b>État-major de la 2e brigade blindée (EM 2e BB)</b>	Orléans	CFT
	EM 2e BB - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00BJ000</b>	<b>12e régiment de cuirassiers (12e RC)</b>	Olivet	CFT
	12e RC - Escadron de maintenance régimentaire		
	12e RC - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 2e BB		
<b>0467000</b>	<b>État-major de la 9e brigade légère blindée de marine (EM 9e BLBMa)</b>	Nantes	CFT
	EM 9e BLBMa - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00G3000</b>	<b>11e régiment d'artillerie de marine (11e RAMa)</b>	Saint-Aubin-du-Cormier	CFT
	11e RAMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
	11e RAMa - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00FU000</b>	<b>2e régiment d'infanterie de marine (2e RIMa)</b>	Champagne	CFT
	2e RIMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>00FW000</b>	<b>3e régiment d'infanterie de marine (3e RIMa)</b>	Vannes	CFT
	3e RIMa - Fort de Penthièvre - PR		
	3e RIMa - Camp de Meucon - PR		
	3e RIMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>00FY000</b>	<b>6e régiment du génie (6e RG)</b>	Angers	CFT
<b>040B000</b>	<b>42e régiment de transmissions (42e RT)</b>	Laval	CFT
	42e RT - Entretien Mont-du-Saule - PR		
<b>00B3000</b>	<b>517e régiment du train (517e RT)</b>	Deols	CFT
<b>04F1000</b>	<b>18e régiment de transmissions (18e RT)</b>	Bretteville-sur-Odon	CFT

<b>01DL000</b>	<b>2e régiment de dragons (2e RD)</b>	Fontevraud-l'Abbaye	CFT
	2e RD - Détachement STAT - Satory		
<b>02U7000</b>	<b>Direction régionale du matériel (DIRMAT) de la RT NO</b>	Rennes	DCMAT
<b>042R000</b>	<b>12e base de soutien du matériel (12e BSMAT)</b>	Neuvy-Pailloux	DCMAT
	12e BSMAT - Détachement de Gien		
	12e BSMAT - Détachement de Bruz		
	12e BSMAT - Détachement de Nouâtre		
<b>042J000</b>	<b>2e régiment du matériel (2e RMAT)</b>	Bruz	DCMAT
	2e RMAT - Détachement de Fontevraud		
	2e RMAT - Cellule soutien transmissions - ESAT		
	2e RMAT - Cellule soutien appareils de mesure - ESAT		
	2e RMAT - Station de Cesson		
	2e RMAT - Station Lyautey		
	2e RMAT - Atelier mobilité - La Matière		
	2e RMAT - Détachement de Le Mans		
	2e RMAT - Détachement d'Angers		
	2e RMAT - Détachement de Coëtquidan		
	2e RMAT - Détachement de Salbris		
	2e RMAT - Détachement de Vannes		
	2e RMAT - Détachement d'Auvours		
<b>00KJ000</b>	<b>Centre d'études et de développements informatiques du matériel (CEDIMAT)</b>	Bourges	DCMAT
<b>066F000</b>	<b>Écoles militaires de Saumur</b>	Saumur	DRHAT
	École de cavalerie		
	École de cavalerie - Chef des sports équestres militaires		
	Écoles militaires de Saumur - Camp de Fontevraud		
	Centre de défense nucléaire, biologique et chimique (CDNBC)		
	Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT)		
<b>01CF000</b>	<b>Écoles militaires de Bourges</b>	Bourges	DRHAT
	École du matériel		
	École du train		
	Centre de formation logistique		
	Écoles militaires de Bourges - École du train - Musée - PR		
	Écoles militaires de Bourges - Base pétrolière interarmées (BPI)		
	Écoles militaires de Bourges - Camp du Ruchard		
	Écoles militaires de Bourges - Commandement des CIEC		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Châteauroux		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de La Valbonne		

	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Montlhéry		
	Écoles militaires de Bourges - Centre de développement de didacticiels		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Mourmelon		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Sissonne		
<b>01D5000</b>	<b>Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan</b>	Guer	DRHAT
	Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan - Saint-Cyr-Qatar		
<b>01CE000</b>	<b>École des transmissions</b>	Cesson-Sévigné	DRHAT
	École des transmissions - Détachement de Laval		
	École des transmissions - Détachement de Rochefort		
<b>01CB000</b>	<b>École du génie</b>	Angers	DRHAT
	École du génie - Garde Thorée-Pins - PR		
	École du génie - Détachement de Saint-Mandrier		
	École du génie - Formation des pompiers - Détachement de Canjuers		
<b>01DS000</b>	<b>Prytanée national militaire (PNM)</b>	La Flèche	DRHAT
	PNM - Collège classes préparatoires - Qatar		
<b>01H7000</b>	<b>Centre militaire de formation professionnelle (CMFP)</b>	Fontenay-le-Comte	DRHAT
<b>047S000</b>	<b>Groupement de recrutement et de sélection (GRS) de la RTNO</b>	Saint-Jacques-de-La Lande	DRHAT
	GRS de la RTNO - CIRFA Angers		
	GRS de la RTNO - CIRFA Brest		
	GRS de la RTNO - CIRFA Caen		
	GRS de la RTNO - Antenne de La Roche-sur-Yon		
	GRS de la RTNO - CIRFA Le Mans		
	GRS de la RTNO - CIRFA Nantes		
	GRS de la RTNO - Antenne de Quimper		
	GRS de la RTNO - CIRFA Rennes		
	GRS de la RTNO - CIRFA Rouen		
	GRS de la RTNO - Antenne de Saint-Brieuc		
	GRS de la RTNO - CIRFA Saint-Lo		
	GRS de la RTNO - CIRFA Vannes		
	GRS de la RTNO - CIRFA Evreux		
	GRS de la RTNO - Antenne de Laval		
	GRS de la RTNO - Antenne d'Alençon		
	GRS de la RTNO - CIRFA Bourges		
	GRS de la RTNO - CIRFA Chartres		
	GRS de la RTNO - CIRFA Orléans		
	GRS de la RTNO - CIRFA Tours		
	GRS de la RTNO - Antenne de Blois		
	GRS de la RTNO - Antenne de Le Havre		
<b>00U5000</b>	<b>Direction régionale du commissariat de l'armée de terre (DIRCAT) en RT NO</b>	Rennes	DCCAT
<b>00UF000</b>	<b>Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC) - Rennes</b>	Rennes	DCCAT

	CTAC - Rennes - Renfort gendarmerie		
<b>00XX000</b>	<b>Établissement spécialisé du CAT (ESCAT) - Angers</b>	Les Ponts de Cé	DCCAT
<b>0409000</b>	<b>Groupe de soutien logistique du CAT (GSLCAT) de Rennes-Saint-Jacques</b>	Saint-Jacques-de-La Lande	DCCAT
	GSLCAT de Rennes - Centre de production alimentaire (CPA) de Coëtquidan		
<b>02E1000</b>	<b>Laboratoire du commissariat de l'armée de terre (LABO CAT) - Angers</b>	Les Ponts de Cé	DCCAT
<b>02R8000</b>	<b>Escadrille d'avions de l'armée de terre (EAAT)</b>	Saint-Jacques-de-La Lande	EMAT
<b>02TB000</b>	<b>785e compagnie de guerre électronique (785e CGE)</b>	Orléans	EMAT
<b>01A2000</b>	<b>Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM)</b>	Roscanvel	Organismes hors chaînes fonctionnelles.
	CPEOM - Détachement de l'école de plongée - Saint-Mandrier		
	CPEOM - Détachement Méditerranée		
<b>01A5000</b>	<b>Centre parachutiste d'entraînement spécialisé (CPES)</b>	Saran	





## 5. RÉGION TERRE SUD-OUEST.

La RT SO exerce un commandement organique, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination fonctionnelle.</b>
<b>00KD000</b>	<b>État-major de la région terre Sud-Ouest (EM RT SO)</b>	Bordeaux	RT SO
	EM RT SO - Bureau régional interarmées du logement militaire (BRILOM)		
	EM RT SO - Section communication - Antenne ACSR Toulouse		
	EM RT SO - Section communication - Antenne ACSR Limoges		
	EM RT SO - Section communication - Antenne ACSR Poitiers		
<b>00KF000</b>	<b>57e bataillon d'infanterie (57e BI)</b>	Bordeaux	RT SO
	57e BI - Détachement Martignas - Atelier NTI 1		
<b>0463000</b>	<b>État-major de forces n°4 (EMF 4)</b>	Limoges	CFT
<b>0465000</b>	<b>15e bataillon du train (15e BT)</b>	Limoges	CFT
	15e BT - EQG - Groupe Lan - SICF		
<b>00F9000</b>	<b>5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC)</b>	Uzein	CFT
	5e RHC - Cellule programmation opérationnelle - EPIGE - Mont-de-Marsan		
<b>0469000</b>	<b>État-major de la 3e brigade mécanisée (EM 3e BM)</b>	Limoges	CFT
	EM 3e BM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00ZV000</b>	<b>126e régiment d'infanterie (126e RI)</b>	Brive-la-Gaillarde	CFT
	126e RI - Entretien terrain de Chauffailles - PR		
	126e RI - Détachement du groupement de camp de La Courtine - PR		
<b>00FS000</b>	<b>1er régiment d'infanterie de marine (1er RIMa)</b>	Angoulême	CFT
	1er RIMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>01AU000</b>	<b>31e régiment du génie (31e RG)</b>	Castelsarrasin	CFT
<b>046L000</b>	<b>État-major de la 11e brigade parachutiste (EM 11e BP)</b>	Balma	CFT
	EM 11e BP - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00GQ000</b>	<b>17e régiment du génie parachutiste (17e RGP)</b>	Montauban	CFT
	17e RGP - Détachement groupement de camp de Caylus - PR		
<b>047K000</b>	<b>1er régiment de chasseurs parachutistes (1er RCP)</b>	Pamiers	CFT
<b>00G9000</b>	<b>1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP)</b>	Tarbes	CFT
	1er RHP - Camp de Ger - PR		
<b>00GU000</b>	<b>1er régiment du train parachutiste (1er RTP)</b>	Toulouse	CFT
	1er RTP - Renfort CITIa		

	1er RTP - Musique régionale		
<b>00GS000</b>	<b>35e régiment d'artillerie parachutiste (35e RAP)</b>	Tarbes	CFT
<b>02ME000</b>	<b>État-major de la brigade des forces spéciales terre (EM BFST)</b>	Uzein	CFT
	EM BFST - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00GB000</b>	<b>1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1er RPIMa)</b>	Bayonne	CFT
<b>02SX000</b>	<b>4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales</b>	Uzein	CFT
	4e régiment d'hélicos des forces spéciales - OVIA Terre - Groupe interarmées d'hélicos		
<b>00GJ000</b>	<b>8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (8e RPIMa)</b>	Castres	CFT
	8e RPIMa - Détachement Bordeaux - Général Com RT SO - PR		
<b>00G5000</b>	<b>Régiment d'infanterie - Chars de marine (RICM)</b>	Poitiers	CFT
	RICM - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 9e BLBMa	Carpiagne	
	RICM - Entretien camp de Montmorillon - PR		
	RICM - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>02MJ000</b>	<b>4e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (4e GLCAT)</b>	Toulouse	CFT
	4e GLCAT - Détachement de Marseille		
<b>0407000</b>	<b>503e régiment du train (503e RT)</b>	Martignas-sur-Jalle	CFT
	503e RT - Peloton de soutien cynotechnique régional		
<b>01C2000</b>	<b>515e régiment du train (515e RT)</b>	Brie	CFT
	515e RT - Camp de Bussac - PR		
<b>014C000</b>	<b>48e régiment de transmissions (48e RT)</b>	Agen	CFT
<b>01EX000</b>	<b>17e groupe d'artillerie (17e GA)</b>	Biscarrosse	CFT
<b>01E4000</b>	<b>Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (CEITO)</b>	La Cavalerie	CFT
<b>00KQ000</b>	<b>Direction régionale du matériel (DIRMAT) de la RT SO</b>	Bordeaux	DCMAT
<b>042Q000</b>	<b>11e base de soutien du matériel (11e BSMAT)</b>	Montauban	DCMAT
	11e BSMAT - Détachement de Saint-Astier		
	11e BSMAT - Portion centrale de Montauban		
	11e BSMAT - Détachement de Marseille-Marignane		
	11e BSMAT - Détachement de Guéret		
	11e BSMAT - Portion centrale de Montauban - Esc transport et convoiage du matériel		
	11e BSMAT - Détachement de Tulle		
<b>042K000</b>	<b>3e régiment du matériel (3e RMAT)</b>	Muret	DCMAT
	3e RMAT - Détachement de Sedzère		
	3e RMAT - Détachement de Pau		
	3e RMAT - Détachement de Tarbes		
	3e RMAT - Détachement de Brive		
<b>042T000</b>	<b>9e bataillon du matériel (9e BMAT)</b>	Poitiers	DCMAT



	9e BMAT - Détachement de Lagord		
	9e BMAT - Détachement d'Angoulême		
	9e BMAT - Détachement de Souge		
	9e BMAT - Détachement de Vayres		
<b>00T7000</b>	<b>Direction régionale du commissariat de l'armée de terre (DIRCAT) en RT SO</b>	Bordeaux	DCCAT
	DIRCAT en RTSO - Point d'impression de l'armée de terre (PIAT) - Saint-Maixent		
<b>00UE000</b>	<b>Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC) - Bordeaux</b>	Bordeaux	DCCAT
<b>03ZY000</b>	<b>Commissariat de l'armée de terre (CAT) - Limoges</b>	Limoges	DCCAT
<b>00W9000</b>	<b>Établissement spécialisé du CAT (ESCAT) - Bergerac</b>	Bergerac	DCCAT
<b>01CP000</b>	<b>École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) - Dax</b>	Dax	DRHAT
	EALAT Dax - Centre d'instruction des contrôleurs de défense aérienne		
	EALAT Dax - Escadrille de maintenance hélicoptères		
	EALAT Dax - Base de Cazaux - Formation des pompiers		
<b>01D8000</b>	<b>École des troupes aéroportées (ETAP)</b>	Lons	DRHAT
	ETAP - Antenne 2e REP		
<b>01CT000</b>	<b>École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA)</b>	Saint-Maixent-l'École	DRHAT
<b>047U000</b>	<b>Groupement de recrutement et de sélection (GRS) de la RT SO</b>	Bordeaux	DRHAT
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Bordeaux - CIRFA Agen		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse - CIRFA Albi		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse - CIRFA Auch		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Bordeaux		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse - CIRFA Cahors		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Pau - CIRFA Mont-de-Marsan		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Pau		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Bordeaux - CIRFA Périgueux		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse - CIRFA Rodez		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Pau - CIRFA Tarbes		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Pau - CIRFA Bayonne		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse - CIRFA Foix		
	GRS de la RT SO - Site Bordeaux-Nansouty		

	GRS de la RT SO - CIRFA régional Toulouse - CIRFA Montauban		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Poitiers - CIRFA Angoulême		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Poitiers - CIRFA La Rochelle		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Limoges		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Poitiers		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Limoges - CIRFA Brive		
	GRS de la RT SO - CIRFA régional Poitiers - CIRFA Niort		
<b>00S4000</b>	<b>519e régiment du train (519e RT)</b>	La Rochelle	Organisme hors chaîne fonctionnelle.

## 6. COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES.

Le CFT a autorité, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination régionale.</b>
<b>00AT000</b>	<b>Commandement des forces terrestres (CFT)</b>	Lille	RT NE
	CFT - Groupement d'information opérationnelle		
	CFT - Détachement de liaison EMO Air BA 117 - Balard		
	CFT - Détachement de liaison EMO Air BA 117 Resco - Balard		
	CFT - Détachement de liaison <i>Air Pole Force</i> BA 128 - Metz		
	CFT - Détachement de liaison CFAA BA 133 - Nancy		
	CFT - Antenne EMOT - Paris DL CFT		
	CFT - Cellule interarmées de la défense sol-air - Metz		
	CFT - Division logistique amont - Montlhéry		
	CFT - Cdm OPEX 2 x 6 mois - Paris		
<b>01AD000</b>	<b>43e régiment d'infanterie (43e RI)</b>	Lille	RT NE
	43e RI - Fanfare Brass Band		
<b>04W9000</b>	<b>Corps de réaction rapide-France (CRR-FR)</b>	Lille	RT NE
	CRR-FR - Section SIC de l'EM - SICF		
<b>045P000</b>	<b>État-major de forces n°1 (EMF 1)</b>	Besançon	RT NE
<b>045Z000</b>	<b>État-major de forces n°2 (EMF 2)</b>	Nantes	RT NO
<b>0461000</b>	<b>22e bataillon d'infanterie de marine (22e BIMa)</b>	Nantes	RT NO
	22e BIMa - CQG - Groupe Lan - SICF		
<b>046D000</b>	<b>État-major de forces n°3 (EMF 3)</b>	Marseille	RT SE
<b>0463000</b>	<b>État-major de forces n°4 (EMF 4)</b>	Limoges	RT SO
<b>0465000</b>	<b>15e bataillon du train (15e BT)</b>	Limoges	RT SO
	15e BT - EQG - Groupe Lan - SICF		
<b>01T1000</b>	<b>État-major de la brigade du génie (EM BG)</b>	Strasbourg	RT NE
<b>019L000</b>	<b>132e bataillon cynophile de l'armée de terre (132e BCAT)</b>	Suippes	RT NE
<b>00E0000</b>	<b>1er régiment du génie (1er RG)</b>	Illkirch-Graffenstaden	RT NE
	1er RG - Cercle mixte de garnison de Strasbourg - PR		
	1er RG - Soutien CFIAR - PR		
<b>01DL000</b>	<b>2e régiment de dragons (2e RD)</b>	Fontevraud-l'Abbaye	RT NO
	2e RD - Détachement STAT - Satory		
<b>00EO000</b>	<b>2e régiment du génie (2e RG)</b>	Metz	RT NE

<b>00IV000</b>	<b>5e régiment du génie (5e RG)</b>	Versailles	RT IDF
	5e RG - Éléments à Mourmelon		
	5e RG - Éléments à Canjuers		
	5e RG - Camp de Mignières - PR		
<b>00ED000</b>	<b>ÉM de la brigade de transmissions et d'appui au commandement (EM BTAC)</b>	Lunéville	RT NE
<b>04WA000</b>	<b>6e régiment de commandement et de soutien (6e RCS)</b>	Douai	RT NE
	6e RCS - Compagnie SIC (AC) Type 1		
<b>04F1000</b>	<b>18e régiment de transmissions (18e RT)</b>	Bretteville-sur-Odon	RT NO
<b>00ES000</b>	<b>28e régiment de transmissions (28e RT)</b>	Issoire	RT SE
<b>00E8000</b>	<b>40e régiment de transmissions (40e RT)</b>	Thionville	RT NE
	40e RT - Détachement de Hauteville - PR		
<b>040B000</b>	<b>42e régiment de transmissions (42e RT)</b>	Laval	RT NO
	42e RT - Entretien Mont-du-Saule - PR		
<b>014C000</b>	<b>48e régiment de transmissions (48e RT)</b>	Agen	RT SO
<b>0116000</b>	<b>53e régiment de transmissions (53e RT)</b>	Lunéville	RT NE
<b>0198000</b>	<b>État-major de la brigade de renseignement (EM BR)</b>	Montigny-lès-Metz	RT NE
<b>01AE000</b>	<b>2e régiment de hussards (2e RH)</b>	Haguenau	RT NE
<b>018S000</b>	<b>28e groupe géographique (28e GG)</b>	Joigny	RT NE
	28e GG - Dépôt de Joigny		
	28e GG - Groupe Soins		
<b>0194000</b>	<b>44e régiment de transmissions (44e RT)</b>	Mutzig	RT NE
	44e RT - Détachement centre de guerre électronique Sud		
<b>0197000</b>	<b>54e régiment de transmissions (54e RT)</b>	Haguenau	RT NE
	54e RT - Centre de préparation opérationnelle de guerre électronique (CPOGE)		
<b>040D000</b>	<b>61e régiment d'artillerie (61e RA)</b>	Chaumont	RT NE
<b>02V3000</b>	<b>Groupe de recueil de l'information</b>	Montigny-lès-Metz	RT NE
<b>01T0000</b>	<b>État-major de la brigade d'artillerie (EM BA)</b>	Haguenau	RT NE
<b>00HR000</b>	<b>1er régiment d'artillerie (1er RA)</b>	Bourogne	RT NE
	1er RA - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00HP000</b>	<b>54e régiment d'artillerie (54e RA)</b>	Hyères	RT SE
<b>00DY000</b>	<b>402e régiment d'artillerie (402e RA)</b>	Châlons-en-Champagne	RT NE
	402e RA - GX MIDS - Détachement STAT - Satory		
<b>02ME000</b>	<b>État-major de la brigade des forces spéciales terre (EM BFST)</b>	Uzein	RT SO

	EM BFST - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00GB000</b>	<b>1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine (1er RPIMa)</b>	Bayonne	RT SO
<b>01GY000</b>	<b>13e régiment de dragons parachutistes (13e RDP)</b>	Dieuze	RT NE
	13e RDP - Détachement matériel para largage (DTMPL)		
<b>02SX000</b>	<b>4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales</b>	Uzein	RT SO
	4e régiment d'hélicoptères des forces spéciales - OVIA Terre - Groupe interarmées d'hélicoptères		
<b>045X000</b>	<b>État-major de la 1re brigade mécanisée (EM 1re BM)</b>	Châlons-en-Champagne	RT NE
	EM 1re BM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00B9000</b>	<b>1er régiment d'artillerie de marine (1er RAMa)</b>	Couvron-et-Aumencourt	RT NE
	1er RAMa - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00FF000</b>	<b>1er régiment de spahis (1er RS)</b>	Valence	RT SE
<b>00BW000</b>	<b>1er régiment de tirailleurs (1er RTir)</b>	Épinal	RT NE
<b>00F0000</b>	<b>1er régiment d'infanterie (1er RI)</b>	Sarrebouurg	RT NE
<b>00CB000</b>	<b>3e régiment du génie (3e RG)</b>	Charleville-Mezières	RT NE
<b>0469000</b>	<b>État-major de la 3e brigade mécanisée (EM 3e BM)</b>	Limoges	RT SO
	EM 3e BM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00FS000</b>	<b>1er régiment d'infanterie de marine (1er RIMa)</b>	Angoulême	RT SO
	1er RIMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>01AU000</b>	<b>31e régiment du génie (31e RG)</b>	Castelsarrasin	RT SO
<b>00FQ000</b>	<b>68e régiment d'artillerie d'Afrique (68e RAA)</b>	Béligneux	RT SE
	68e RAA - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00D2000</b>	<b>92e régiment d'infanterie (92e RI)</b>	Clermont-Ferrand	RT SE
<b>00ZV000</b>	<b>126e régiment d'infanterie (126e RI)</b>	Brive-la-Gaillarde	RT SO
	126e RI - Entretien terrain de Chauffailles - PR		
	126e RI - Détachement du groupement de camp de La Courtine - PR		
<b>046L000</b>	<b>État-major de la 11e brigade parachutiste (EM 11e BP)</b>	Balma	RT SO
	EM 11e BP - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>047K000</b>	<b>1er régiment de chasseurs parachutistes (1er RCP)</b>	Pamiers	RT SO
<b>00G9000</b>	<b>1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP)</b>	Tarbes	RT SO
	1er RHP - Camp de Ger - PR		
<b>00GU000</b>	<b>1er régiment du train parachutiste (1er RTP)</b>	Toulouse	RT SO
	1er RTP - Renfort CITIa		

	1er RTP - Musique régionale		
<b>00GD000</b>	<b>2e régiment étranger de parachutistes (2e REP)</b>	Calvi	RT SE
	2e REP - Antenne d'Ajaccio - PR		
	2e REP - Compagnie de maintenance régimentaire		
<b>00GF000</b>	<b>3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (3e RPIMa)</b>	Carcassonne	RT SE
	3e RPIMa - Poste de Montagne de Formiguères - PR		
<b>00GJ000</b>	<b>8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (8e RPIMa)</b>	Castres	RT SO
	8e RPIMa - Détachement de Bordeaux - Général Com RT SO - PR		
<b>00GQ000</b>	<b>17e régiment du génie parachutiste (17e RGP)</b>	Montauban	RT SO
	17e RGP - Détachement groupement de camp de Caylus - PR		
<b>00GS000</b>	<b>35e régiment d'artillerie parachutiste (35e RAP)</b>	Tarbes	RT SO
<b>046B000</b>	<b>État-major de la 2e brigade blindée (EM 2e BB)</b>	Orléans	RT NO
	EM 2e BB - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00BJ000</b>	<b>12e régiment de cuirassiers (12e RC)</b>	Olivet	RT NO
	12e RC - Escadron de maintenance régimentaire		
	12e RC - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 2e BB		
<b>047V000</b>	<b>13e régiment du génie (13e RG)</b>	Valdahon	RT NE
	13e RG - Poste de Montagne d'Autrans		
	13e RG - Section SPRAT N°3 - Mourmelon		
<b>00CI000</b>	<b>16e bataillon de chasseurs (16e BCh)</b>	Saarbourg (RFA)	RT NE
	16e BCh - Camp de Bitche - PR		
<b>00BO000</b>	<b>40e régiment d'artillerie (40e RA)</b>	Suippes	RT NE
	40e RA - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00CO000</b>	<b>501e régiment de chars de combat (501e RCC)</b>	Mourmelon-le-Grand	RT NE
	501e RCC - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 1re BM		
<b>00BQ000</b>	<b>Régiment de marche du Tchad (RMT)</b>	Noyon	RT NE
<b>046J000</b>	<b>État-major de la 6e brigade légère blindée (EM 6e BLB)</b>	Nîmes	RT SE
	EM 6e BLB - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00FD000</b>	<b>1er régiment étranger de cavalerie (1er REC)</b>	Orange	RT SE
	1er REC - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 6e BLB		
<b>00FM000</b>	<b>1er régiment étranger de génie (1er REI)</b>	Laudun	RT SE
<b>00FH000</b>	<b>2e régiment étranger d'infanterie (2e REI)</b>	Nîmes	RT SE
<b>01DK000</b>	<b>3e régiment d'artillerie de marine (3e RAMa)</b>	Montferrat	RT SE
	3e RAMa - Batterie de renseignement de brigade		

<b>00FO000</b>	<b>21e régiment d'infanterie de marine</b>	Fréjus	RT SE
	21e RIMa - Poste de Montagne de Beuil - PR		
<b>045V000</b>	<b>État-major de la 7e brigade blindée (EM 7e BB)</b>	Besançon	RT NE
	EM 7e BB - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00C9000</b>	<b>1er régiment de chasseurs (1er RCh)</b>	Thierville-sur-Meuse	RT NE
	1er RCh - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 7e BB		
	1er RCh - Escadron de maintenance régimentaire		
<b>047G000</b>	<b>4e régiment de dragons (4e RD)</b>	Carnoux-en-Provence	RT SE
	4e RD - Groupe maintenance environnement spécifique - Sainte-Marthe		
	4e RD - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 3e BM		
<b>00CD000</b>	<b>8e régiment d'artillerie (8e RA)</b>	Commercy	RT NE
<b>00C3000</b>	<b>19e régiment du génie (19e RG)</b>	Besançon	RT NE
<b>00C7000</b>	<b>35e régiment d'infanterie (35e RI)</b>	Belfort	RT NE
<b>00AZ000</b>	<b>152e régiment d'infanterie (152e RI)</b>	Colmar	RT NE
<b>0467000</b>	<b>État-major de la 9e brigade légère blindée de marine (EM 9e BLBMa)</b>	Nantes	RT NO
	EM 9e BLBMa - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00FU000</b>	<b>2e régiment d'infanterie de marine (2e RIMa)</b>	Champagne	RT NO
	2e RIMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>00FW000</b>	<b>3e régiment d'infanterie de marine (3e RIMa)</b>	Vannes	RT NO
	3e RIMa - Fort de Penthièvre - PR		
	3e RIMa - Camp de Meucon - PR		
	3e RIMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>00FY000</b>	<b>6e régiment du génie (6e RG)</b>	Angers	RT NO
<b>00G3000</b>	<b>11e régiment d'artillerie de marine (11e RAMa)</b>	Saint-Aubin-du-Cormier	RT NO
	11e RAMa - Fanfare de la 9e BLBMa		
	11e RAMa - Batterie de renseignement de brigade		
<b>00G5000</b>	<b>Régiment d'infanterie-Chars de marine (RICM)</b>	Poitiers	RT SO
	RICM - Escadron d'éclairage et d'investigation de la 9e BLBMa	Carpiagne	
	RICM - Entretien camp de Montmorillon - PR		
	RICM - Fanfare de la 9e BLBMa		
<b>045T000</b>	<b>État-major de la 4e brigade aéromobile (EM 4e BAM)</b>	Essey-lès-Nancy	RT NE
	EM 4e BAM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
<b>00F2000</b>	<b>1er régiment d'hélicoptères de combat (1er RHC)</b>	Phalsbourg	RT NE
	1er RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères HL		
	1er RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères de		

	manoeuvre		
<b>00F4000</b>	<b>3e régiment d'hélicoptères de combat (3e RHC)</b>	Étain	RT NE
	3e RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères HL		
	3e RHC - Escadrille de maintenance hélicoptères HM		
<b>00F9000</b>	<b>5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC)</b>	Uzein	RT SO
	5e RHC - Cellule programmation opérationnelle - EPIGE - Mont-de-Marsan		
<b>046H000</b>	<b>État-major de la 27e brigade d'infanterie de montagne (EM 27e BIM)</b>	Varces-Allières-et-Risset	RT SE
	EM 27e BIM - Compagnie de commandement et de transmissions - SICF		
	EM 27e BIM - Poste de Montagne « Stephen Gonzales de Linares »		
<b>03ZO000</b>	<b>2e régiment étranger de génie (2e REG)</b>	Saint-Christol	RT SE
	2e REG - Poste de Montagne de Valloire - PR		
<b>00VF000</b>	<b>4e régiment de chasseurs (4e Rch)</b>	Gap	RT SE
	4e RCh - Poste de Montagne de Saint-Étienne-en-Dévoluy - PR		
<b>00CU000</b>	<b>7e bataillon de chasseurs alpins (7e BCA)</b>	Bourg-Saint-Maurice	RT SE
	7e BCA - Poste de Montagne de Tignes-Les Boisses - PR		
<b>00CW000</b>	<b>13e bataillon de chasseurs alpins (13e BCA)</b>	Barby	RT SE
	13e BCA - Poste de Montagne de Modane - PR		
<b>00CY000</b>	<b>27e bataillon de chasseurs alpins (27e BCA)</b>	Cran-Gevrier	RT SE
	27e BCA - Poste de Montagne de Flaine - PR		
<b>00D4000</b>	<b>93e régiment d'artillerie de montagne (93e RAM)</b>	Varces-Allières-et-Risset	RT SE
	93e RAM - Poste de Montagne d'Alpe d'Huez - PR		
	93e RAM - Poste de Montagne de Valloire - PR		
	93e RAM - Détachement camp de Chambaran - PR		
<b>00HN000</b>	<b>État-major de la 1re brigade logistique (EM 1re BL)</b>	Monthéry	RT IDF
	EM 1re BL - BSIC - Groupe Lan - SICF		
<b>00U9000</b>	<b>1er groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (1er GLCAT)</b>	Brétigny-sur-Orge	RT IDF
	1er GLCAT - Détachement de Rennes		
	1er GLCAT - Magasin cessions cadres (MCC) - École militaire		
	1er GLCAT - Condition du personnel aide aux familles - Antenne de Rennes - PR		
<b>01TT000</b>	<b>1er régiment médical (1er RMED)</b>	Moulins-lès-Metz	RT NE
	1er RMED - Unité spécialisée de réserve (USR) - 812HMC		
	1er RMED - USR - 818HMC		
<b>046U000</b>	<b>3e régiment médical (3e RMED)</b>	Béligneux	RT SE
	3e RMED - USR - 815HMC		
	3e RMED - USR - 816HMC		



<b>02MJ000</b>	<b>4e groupe logistique du commissariat de l'armée de terre (4e GLCAT)</b>	Toulouse	RT SO
	4e GLCAT - Détachement de Marseille		
<b>01BY000</b>	<b>121e régiment du train (121e RT)</b>	Montlhéry	RT IDF
	121e RT - Section formation professionnelle - Conducteur routier		
<b>0407000</b>	<b>503e régiment du train (503e RT)</b>	Martignas-sur-Jalle	RT SO
	503e RT - Peloton de soutien cynotechnique régional		
<b>00H7000</b>	<b>511e régiment du train (511e RT)</b>	Auxonne	RT NE
	511e RT - Soutien de garnison de Dijon - PR		
<b>01C2000</b>	<b>515e régiment du train (515e RT)</b>	Brie	RT SO
	515e RT - Camp de Bussac - PR		
<b>00B7000</b>	<b>516e régiment du train (516e RT)</b>	Toul	RT NE
<b>00B3000</b>	<b>517e régiment du train (517e RT)</b>	Déols	RT NO
<b>00IN000</b>	<b>État-major de la brigade franco-allemande (EM BFA)</b>	Mulheim (RFA)	RT NE
<b>00IM000</b>	<b>Bataillon de commandement et de soutien (BCS) de la BFA</b>	Mulheim (RFA)	RT NE
	BCS de la BFA - Compagnie d'état-major de la BFA - SICF		
	BCS de la BFA - Compagnie de gestion des approvisionnements		
	BCS de la BFA - Compagnie de maintenance		
<b>00IH000</b>	<b>3e régiment de hussards (3e RH)</b>	Immendingen (RFA)	RT NE
<b>00IK000</b>	<b>110e régiment d'infanterie (110e RI)</b>	Donaueschingen (RFA)	RT NE
<b>02N1000</b>	<b>Commandement des centres de préparation des forces (CPF)</b>	Mailly-le-Camp	RT NE
	Groupement aguerrissement montagne - 13e BCA	Barby	RT SE
<b>00TW000</b>	<b>Centre d'entraînement des brigades (CEB)</b>	Mourmelon-le-Grand	RT NE
	CEB - Cellule pionniers - Mourmelon		
	CEB - Compagnie de camp de Suippes		
<b>00TY000</b>	<b>Centre d'entraînement au combat (CENTAC)</b>	Mailly-le-Camp	RT NE
	CENTAC - CEIPM BAN Landivisiau		
<b>04T0000</b>	<b>Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB)</b>	Sissonne	RT NE
	CENZUB - Camp de Sissonne - Peloton de soutien cynotechnique régional		
<b>01E4000</b>	<b>Centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (CEITO)</b>	La Cavalerie	RT SO
<b>0199000</b>		Mailly-le-Camp	RT NE

	<b>Centre d'entraînement des postes de commandement (CEPC)</b>		
<b>063P000</b>	<b>Commission nationale de contrôle interarmes</b>	Châlons-en-Champagne	RT NE
<b>01EX000</b>	<b>17e groupe d'artillerie (17e GA)</b>	Biscarrosse	RT SO
<b>01E6000</b>	<b>1er régiment de chasseurs d'Afrique (1er RCA)</b>	Montferrat	RT SE
	1er RCA - Centre instruction missiles		
	1er RCA - Compagnie VBCI		
	1er RCA - Détachement d'assistance opérationnelle		

7. DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE.

La DCCAT a autorité, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination régionale.</b>
<b>00AT000</b>	<b>Direction centrale du commissariat de l'armée de terre (DCCAT)</b>	Rambouillet	RT IDF
	DCCAT - Louvois - SERPEC à Tours - Personnel Terre		
<b>05YF000</b>	<b>Détachement de soutien Rambouillet</b>	Rambouillet	RT IDF
<b>00Y6000</b>	<b>Commissariat administratif de l'armée de terre (CAAT) de Paris-Vincennes</b>	Paris	RT IDF
<b>00YB000</b>	<b>Commissariat de l'armée de terre (CAT) - Paris</b>	Saint-Germain-en-Laye	RT IDF
<b>00TG000</b>	<b>DCCAT</b>	Rambouillet	RT IDF
<b>00TL000</b>	<b>Centre d'études et développements informatiques du CAT (CEDICAT)</b>	Rambouillet	RT IDF
<b>00ST000</b>	<b>Service central d'études et de réalisations du CAT (SCERCAT)</b>	Rambouillet	RT IDF
<b>00UL000</b>	<b>Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC) - Lille</b>	Lille	RT NE
<b>00UJ000</b>	<b>CTAC - Nancy</b>	Nancy	RT NE
<b>00YA000</b>	<b>CAT - Châlons-en-Champagne</b>	Châlons-en-Champagne	RT NE
<b>00YC000</b>	<b>CAT - Strasbourg</b>	Strasbourg	RT NE
<b>00U4000</b>	<b>Direction régionale du CAT (DIRCAT) en RT NE</b>	Metz	RT NE
	DIRCAT en RT NE - Point d'impression de l'armée de terre (PIAT) - Metz		
<b>00XZ000</b>	<b>Établissement spécialisé du CAT (ESCAT) - Châtres</b>	Romilly-sur-Seine	RT NE
<b>00X9000</b>	<b>ESCAT - Mourmelon</b>	Mourmelon-le-Petit	RT NE
	ESCAT - Mourmelon - Détachement stockage et entretien - Nancy		
<b>00UF000</b>	<b>CTAC - Rennes</b>	Rennes	RT NO
	DCCAT - Louvois - SERPEC à Tours - Personnel Terre		
<b>00U5000</b>	<b>DIRCAT en RT NO</b>	Rennes	RT NO
<b>00XX000</b>	<b>ESCAT - Angers</b>	Les Ponts de Cé	RT NO
<b>02E1000</b>	<b>Laboratoire du commissariat de l'armée de terre (LABO CAT) - Angers</b>	Les Ponts de Cé	RT NO
<b>0409000</b>	<b>Groupe de soutien logistique du CAT (GSLCAT) de Rennes-Saint-Jacques</b>	Saint-Jacques-de-La Lande	RT NO
	GSLCAT de Rennes - Centre de production alimentaire (CPA) de Coëtquidan		
<b>00UD000</b>	<b>CTAC - Marseille</b>	Marseille	RT SE

<b>05KU000</b>	<b>CAT - Lyon</b>	Rillieux-La Pape	RT SE
<b>00U3000</b>	<b>CAT - Marseille</b>	Marseille	RT SE
	CAT - Marseille - Services techniques et marchés généraux - COMAR Toulon		
<b>047X000</b>	<b>Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du CAT (EDIACAT) - Saint-Étienne</b>	Saint-Étienne	RT SE
<b>00XH000</b>	<b>ESCAT - Rillieux</b>	Rillieux-La Pape	RT SE
<b>04VY000</b>	<b>ESCAT - Roanne</b>	Roanne	RT SE
<b>01HC000</b>	<b>GSLCAT de Marseille</b>	Marseille	RT SE
	GSLCAT de Marseille - CPA - Lyon		
	GSLCAT de Marseille - Cellule chaud froid - Borgo		
<b>00UE000</b>	<b>CTAC - Bordeaux</b>	Bordeaux	RT SO
<b>03ZY000</b>	<b>CAT - Limoges</b>	Limoges	RT SO
<b>00T7000</b>	<b>DIRCAT en RT SO</b>	Bordeaux	RT SO
	DIRCAT en RTSO - PIAT - Saint-Maixent		
<b>00W9000</b>	<b>ESCAT - Bergerac</b>	Bergerac	RT SO

## 8. DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL.

La DCMAT a autorité, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO</b>	<b>Formation</b>	<b>Localisation</b>	<b>Subordination régionale</b>
<b>00AT000</b>	<b>Direction centrale du matériel (DCMAT)</b>	Versailles	RT IDF
	DCMAT - Mission de conseil et d'assistance de la maintenance (MICAM) - Détachement de Lyon		
	DCMAT - MICAM - Détachement de Satory		
<b>00KS000</b>	<b>Direction régionale du matériel (DIRMAT) de la RT NE</b>	Metz	RT NE
	DIRMAT de la RT NE - Détachement liaison auprès de la brigade du génie - Strasbourg		
	DIRMAT de la RT NE - Détachement liaison auprès de la brigade d'artillerie - Haguenau		
<b>02U7000</b>	<b>DIRMAT de la RT NO</b>	Rennes	RT NO
<b>00KQ000</b>	<b>DIRMAT de la RT SO</b>	Bordeaux	RT SO
<b>042P000</b>	<b>1er régiment du matériel (1er RMAT)</b>	Woippy	RT NE
	1er RMAT - Détachement de Saarburg		
	1er RMAT - Détachement de Toul		
	1er RMAT - Détachement de Le Rozelier		
	1er RMAT - Détachement d'Épinal		
	1er RMAT - Détachement de Connantray		
	1er RMAT - Détachement de Neubourg		
	1er RMAT - Détachement de Brienne-Le Château		
<b>042J000</b>	<b>2e régiment du matériel (2e RMAT)</b>	Bruz	RT NO
	2e RMAT - Détachement de Fontevraud		
	2e RMAT - Cellule soutien transmissions ESAT		
	2e RMAT - Cellule soutien appareils de mesure ESAT		
	2e RMAT - Station Cesson		
	2e RMAT - Station Lyautey		
	2e RMAT - Atelier mobilité La Matière		
	2e RMAT - Détachement de Le Mans		
	2e RMAT - Détachement d'Angers		
	2e RMAT - Détachement de Coëtquidan		
	2e RMAT - Détachement de Salbris		
	2e RMAT - Détachement de Vannes		
	2e RMAT - Détachement d'Auvours		
<b>042K000</b>	<b>3e régiment du matériel (3e RMAT)</b>	Muret	RT SO
	3e RMAT - Détachement de Sedzère		

	3e RMAT - Détachement de Pau		
	3e RMAT - Détachement de Tarbes		
	3e RMAT - Détachement de Brive		
<b>042L000</b>	<b>4e régiment du matériel (4e RMAT)</b>	Nîmes	RT SE
	4e RMAT - Détachement de Miramas		
	4e RMAT - Détachement de Canjuers		
	4e RMAT - Détachement de Billard		
	4e RMAT - Détachement de Nîmes - Camp des Garrigues		
	4e RMAT - Détachement de Valence		
	4e RMAT - Service médical d'unité - PR		
	4e RMAT - Détachement d'Orange		
	4e RMAT - Détachement de Laudun-l'Ardoise - Section réparation mobilité n°3		
	4e RMAT - Détachement d'Apt-Saint-Christol - Section réparation mobilité n°2		
	4e RMAT - Portion centrale de Nîmes-Saint-Cézaire - Encadrement instruction - PR		
<b>042V000</b>	<b>5e bataillon du matériel (5e BMAT)</b>	Draguignan	RT SE
	5e BMAT - Détachement de Carpiagne		
	5e BMAT - Détachement de Canjuers		
	5e BMAT - Détachement d'Hyères		
<b>042U000</b>	<b>6e régiment du matériel (6e RMAT)</b>	Besançon	RT NE
	6e RMAT - Détachement de Woippy		
	6e RMAT - Détachement de Belfort		
	6e RMAT - Détachement de Le Valdahon		
	6e RMAT - Détachement de Belfort-Les Fougerais		
	6e RMAT - Détachement de Gresswiller		
	6e RMAT - Détachement de Colmar		
	6e RMAT - Détachement de Phalsbourg		
<b>042N000</b>	<b>7e régiment du matériel (7e RMAT)</b>	Lyon	RT SE
	7e RMAT - Détachement de La Valbonne		
	7e RMAT - Poste de Montagne - Alpe du Grand Serre - PR		
	7e RMAT - Détachement de Varcès		
	7e RMAT - Détachement de Moulins		
	7e RMAT - Détachement de Saint-Priest		
	7e RMAT - Détachement de Gap		
<b>042O000</b>	<b>8e régiment du matériel (8e RMAT)</b>	Mourmelon-le-Grand	RT NE
	8e RMAT - Détachement de Douai		
	8e RMAT - Détachement de Couvron		
	8e RMAT - Détachement de Suippes		
<b>042Q000</b>	<b>11e base de soutien du matériel (11e BSMAT)</b>	Montauban	RT SO
	11e BSMAT - Détachement de Saint-Astier		

	11e BSMAT - Portion centrale de Montauban		
	11e BSMAT - Détachement de Marseille-Marignane		
	11e BSMAT - Détachement de Guéret		
	11e BSMAT - Portion centrale de Montauban - Escadrille de transport et de convoyage du matériel		
	11e BSMAT - Détachement de Tulle		
<b>042R000</b>	<b>12e base de soutien du matériel (12e BSMAT)</b>	Neuvy-Pailloux	RT NO
	12e BSMAT - Détachement de Gien		
	12e BSMAT - Détachement de Bruz		
	12e BSMAT - Détachement de Nouâtre		
<b>042S000</b>	<b>13e base de soutien du matériel (13e BSMAT)</b>	Clermont-Ferrand	RT SE
	13e BSMAT - Détachement de Moulins		
<b>042M000</b>	<b>15e base de soutien du matériel (15e BSMAT)</b>	Phalsbourg	RT NE
	15e BSMAT - Détachement de Saint-Florentin		
	15e BSMAT - Détachement de Langres		
	15e BSMAT - Détachement de Fourchambault		
<b>042T000</b>	<b>9e bataillon du matériel (9e BMAT)</b>	Poitiers	RT SO
	9e BMAT - Détachement de Lagord		
	9e BMAT - Détachement d'Angoulême		
	9e BMAT - Détachement de Souge		
	9e BMAT - Détachement de Vayres		
<b>00KJ000</b>	<b>Centre d'études et de développements informatiques du matériel (CEDIMAT)</b>	Bourges	RT NO
<b>042H000</b>	<b>Service central des achats de la maintenance (SCAM)</b>	Versailles	RT IDF

## 9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE.

La DRHAT a autorité, dans la limite de ses attributions, sur les formations suivantes :

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination régionale.</b>
<b>00AT000</b>	<b>Collège de l'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESAT)</b>	Paris	RT IDF
<b>01EC000</b>	<b>Centre sportif d'équitation militaire (CSEM)</b>	Fontainebleau	RT IDF
<b>01DU000</b>	<b>Lycée militaire de Saint-Cyr</b>	Saint-Cyr-l'École	RT IDF
<b>019Q000</b>	<b>École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME)</b>	Rueil-Malmaison	RT IDF
	EMSOME - Conservateur du musée des troupes de marine (TDM) - Fréjus		
<b>04BB000</b>	<b>Centre d'instruction santé de l'armée de terre (CISAT)</b>	Montigny-lès-Metz	RT NE
<b>047P000</b>	<b>École d'état -major (EEM)</b>	Compiègne	RT NE
<b>01DY000</b>	<b>Lycée militaire d'Autun</b>	Autun	RT NE
<b>01E0000</b>	<b>Centre national d'entraînement commando (CNEC)</b>	Mont-Louis	RT SE
	CNEC - Collioure		
<b>01CS000</b>	<b>École de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) - Le Luc</b>	Le Cannet-des-Maures	RT SE
	EALAT Le Luc - Escadrille de maintenance hélicoptères 1 HI		
	EALAT Le Luc - Escadrille de maintenance hélicoptères 2 HM		
	EALAT Le Luc - Centre de vol en montagne - Saillagouse		
	EALAT Le Luc - Pilotes ALAT détachés dans la marine (Flotille 35F : 0521008)		
	EALAT Le Luc - NH90 : Centre de formation interarmées (CFIA NH90)		
<b>01CH000</b>	<b>École de l'infanterie</b>	Montpellier	RT SE
	École de l'infanterie - Camp des Garrigues - PR		
	École de l'infanterie - Harpon EAA		
<b>01CL000</b>	<b>École d'artillerie</b>	Draguignan	RT SE
<b>041Z000</b>	<b>École franco-allemande (EFA) du Tigre</b>	Le Cannet-des-Maures	RT SE
<b>01E2000</b>	<b>École militaire de haute montagne (EMHM)</b>	Chamonix-Mont Blanc	RT SE
	EMHM - Groupe militaire de haute montagne		
<b>01D1000</b>	<b>École militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM)</b>	Montpellier	RT SE
	EMSAM - Détachement école des fourriers de la Marine		
	EMSAM - Harpon ESCC		
<b>01DX000</b>	<b>Lycée militaire d'Aix-en-Provence</b>	Aix-en-Provence	RT SE
	Lycée Militaire d'Aix-en-Provence - Gendarmerie		
<b>066F000</b>	<b>Écoles militaires de Saumur</b>		
	École de cavalerie	Saumur	RT NO
	École de cavalerie - Chef des sports équestres militaires		
	Écoles militaires de Saumur - Camp de Fontevraud		



	Centre de défense nucléaire, biologique et chimique (CDNBC)		
	Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT)		
<b>01CF000</b>	<b>Écoles militaires de Bourges</b>	Bourges	RT NO
	École du matériel		
	École du train		
	Centre de formation logistique		
	Écoles militaires de Bourges - École du Train - Musée - PR		
	Écoles militaires de Bourges - Base pétrolière interarmées (BPIA)		
	Écoles militaires de Bourges - Camp du Ruchard		
	Écoles militaires de Bourges - Commandement des CIEC		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Châteauroux		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de La Valbonne		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Montlhéry		
	Écoles militaires de Bourges - Centre de développement de didacticiels		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Mourmelon		
	Écoles militaires de Bourges - CIEC de Sissonne		
<b>01CE000</b>	<b>École des transmissions</b>	Cesson-Sevigné	RT NO
	École des transmissions - Détachement de Laval		
	École des transmissions - Détachement de Rochefort		
<b>01CB000</b>	<b>École du génie</b>	Angers	RT NO
	École du génie - Garde Thorée-les-Pins - PR		
	École du génie - Détachement de Saint-Mandrier		
	École du génie - Formation des pompiers - Détachement de Canjuers		
<b>01D5000</b>	<b>Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC)</b>	Guer	RT NO
	ESCC - Saint-Cyr Qatar		
<b>01DS000</b>	<b>Prytanée national militaire (PNM)</b>	La Flèche	RT NO
	PNM - Collège classes préparatoires Qatar		
<b>01CP000</b>	<b>École de l'aviation légère de l'armée de terre - Dax</b>	Dax	RT SO
	EALAT Dax - Centre d'instruction des contrôleurs de défense aérienne		
	EALAT Dax - Escadrille de maintenance hélicoptères		
	EALAT Dax - Base de Cazaux - Formation des pompiers		
<b>01D8000</b>	<b>École des troupes aéroportées (ETAP)</b>	Lons	RT SO
	ETAP - Antenne 2e REP		
<b>01CT000</b>	<b>École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA)</b>	Saint-Maixent-l'École	RT SO

10. ORGANISMES HORS CHAÎNES FONCTIONNELLES.

<b>Code CREDO.</b>	<b>Formation.</b>	<b>Localisation.</b>	<b>Subordination régionale.</b>
<b>019P000</b>	<b>Bureau de liaison de la trésorerie aux armées (BLTA)</b>	Paris	RT IDF
<b>061U000</b>	<b>Bureau enquêtes accidents défense (BEAD) - Transport terrestre</b>	Versailles	RT IDF
<b>05BO000</b>	<b>Centre de coordination et de synthèse des SIC fixes de l'armée de terre (CCSAT)</b>	Le Kremlin-Bicêtre	RT IDF
<b>05MQ000</b>	<b>Centre de pilotage des systèmes d'information de l'armée de terre (CPSIAT)</b>	Le Kremlin-Bicêtre	RT IDF
<b>05MP000</b>	<b>Centre de réalisation informatique des systèmes de l'armée de terre (CRISAT)</b>	Paris	RT IDF
	CRISAT - Bureau développement info		
	CRISAT - Renfort 8e régiment de transmissions (8e RT)		
	CRISAT - Équipe SCAPIN		
<b>01AB000</b>	<b>Conservatoire de musique militaire de l'armée de terre (CMMAT)</b>	Versailles	RT IDF
<b>02R8000</b>	<b>Escadrille d'avions de l'armée de terre</b>	Saint-Jacques-de-La Lande	RT NO
<b>054F000</b>	<b>Hôtel national des Invalides</b>	Paris	RT IDF
	Hôtel national des Invalides - Suivi des blessés		
	Hôtel national des Invalides - Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (INI)		
	Hôtel national des Invalides - Service général		
<b>018A000</b>	<b>Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT)</b>	Paris	RT IDF
	DRHAT - Direction Tours		
	DRHAT - Détachement de soutien - Tours		
	DRHAT - Sous-direction formation écoles (SDFE)		
	DRHAT - CPSIM de Saumur		
	DRHAT - CPEAO de Saint-Maixent Ouest		
	DRHAT - CPEAO de Draguignan Sud		
	DRHAT - Section sélection ALAT		
	DRHAT - Bureau concours - Vincennes		
	DRHAT - Bureau concours - Section concours direct et semi-direct		
<b>047Z000</b>	<b>Cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT)</b>	Paris	RT IDF
	Cabinet du CEMAT - Centre national de production d'images (CNPI) de Lyon		
	Cabinet du CEMAT - CNPI de Lille		
	Cabinet du CEMAT - CNPI de Montigny-lès-Metz		
	Cabinet du CEMAT - SIRPAT - CNPI de Rennes		
	Cabinet du CEMAT - SIRPAT - CNPI de Saint-Maixent		

	Cabinet du CEMAT - SIRPAT - CNPI de Montpellier		
<b>047N000</b>	<b>Centre de la doctrine d'emploi des forces (CDEF)</b>	Paris	RT IDF
<b>01WJ000</b>	<b>Commandement de la légion étrangère (COMLE)</b>	Aubagne	RT SE
	Cabinet du CEMAT - DPMAT - BCM - SLE		
<b>0189000</b>	<b>Commandement de l'aviation légère de l'armée de terre (COMALAT)</b>	Vélizy-Villacoublay	RT IDF
<b>0187000</b>	<b>État-major de l'armée de terre (EMAT)</b>	Paris	RT IDF
	EMAT - RTIDF		
	EMAT - Équipe système interarmées du projet SCAPIN		
<b>03ZN000</b>	<b>Inspection de l'armée de terre (IAT)</b>	Paris	RT IDF
<b>018L000</b>	<b>Inspection du service de santé de l'armée de terre (ISSAT)</b>	Paris	RT IDF
<b>02G9000</b>	<b>Centre de transmissions gouvernemental</b>	Paris	RT IDF
<b>00S4000</b>	<b>519e régiment du train (519e RT)</b>	La Rochelle	RT SO
<b>02TB000</b>	<b>785e compagnie de guerre électronique (785e CGE)</b>	Orléans	RT NO
<b>01GS000</b>	<b>Groupement aéromobile de la section technique de l'armée de terre (GAMSTAT)</b>	Chabeuil	RT SE
	GAMSTAT - Détachement de Mont-de-Marsan		
	GAMSTAT - Officiers de programme détachés de Satory		
	GAMSTAT - Chef bureau maintenance logistique		
	GAMSTAT - Équipe de marque revalorisation HM - Renfort Terre Horizon		
	GAMSTAT - Équipe de Marque NH 90 - Hyères		
	GAMSTAT - Complément individuel - Personnel TER		
	GAMSTAT - Équipe de Marque NH 90 - Chabeuil - Renfort Terre Horizon		
<b>018Q000</b>	<b>Section technique de l'armée de terre (STAT)</b>	Versailles-Satory	RT IDF
	STAT - Groupement aéroporté		
	STAT - Détachement de Mourmelon		
	STAT - Détachement de Mützig		
	STAT - Détachement d'Haguenau		
	STAT - Groupement aéroporté - Renfort officier		
	STAT - Groupement aéroporté - Renfort sous-officier n°1		
	STAT - Groupement aéroporté - Renfort sous-officier n°2		
	STAT - Complément individuel - Personnel TER		
<b>01A1000</b>	<b>Centre d'instruction des réservistes parachutistes (CIRP)</b>	Romainville	RT IDF
<b>01A2000</b>	<b>Centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM)</b>	Roscanvel	RT NO
	CPEOM - Détachement école de plongée de Saint-Mandrier		
	CPEOM - Détachement Méditerranée		

<b>01A5000</b>	<b>Centre parachutiste d'entraînement spécialisé (CPES)</b>	Saran	RT NO
<b>01A6000</b>	<b>Centre parachutiste d'instruction spécialisée (CPIS)</b>	Perpignan	RT SE